

Rapport d'activité

Année 2025



Syndicat
Départemental
de l'Eau de l'Orne

**Ensemble, garantissons la
ressource en eau**

Table des matières

1- Les Ressources	3
1-1 Valorisation de la connaissance.....	3
1-2 Recherche en eau souterraine	5
1-3 Réseau piézométrique départemental	6
1-4 Etudes prospectives - Volumes prélevables.....	8
2-1 Nouvelles ressources potentielles	11
2-2 Diagnostic de forages d'essai	16
2-3 Mise en production de nouvelles ressources – Sécurisation.....	17
2-4 Dossiers d'autorisation de prélèvement.....	19
2-5 Sécurisation et diversification – Etudes sectorielles.....	20
2- Protection de la ressource.....	25
3-1 Procédure de périmètre de protection.....	25
3-2 Captages prioritaires	32
3- Assistance aux collectivités.....	46
4-1 Suivi des études patrimoniales	46
4-2 Diagnostic des ouvrages de production d'eau potable.....	48
4-3 Réhabilitation/régénération des ouvrages de production d'eau potable.....	50
4-4 Rapports sur le Prix et la Qualité du Service - eau potable (RPQS)	51
4- STRUCTURATION des COLLECTIVITES AEP	52
5- Administration du SDE.....	53
6-1 Signature de conventions	53
6-2 Représentation du SDE dans les CLE des SAGE.....	54
6-3 Comptabilité	54
6-4 Gestion administrative et comptable.....	55

6-5 Organisation du service	56
6-6 Information et mise à disposition de documents	57
6-7 Comités et Bureaux Syndicaux	59
6-8 Autres réunions et actions du SDE	59

1- LES RESSOURCES

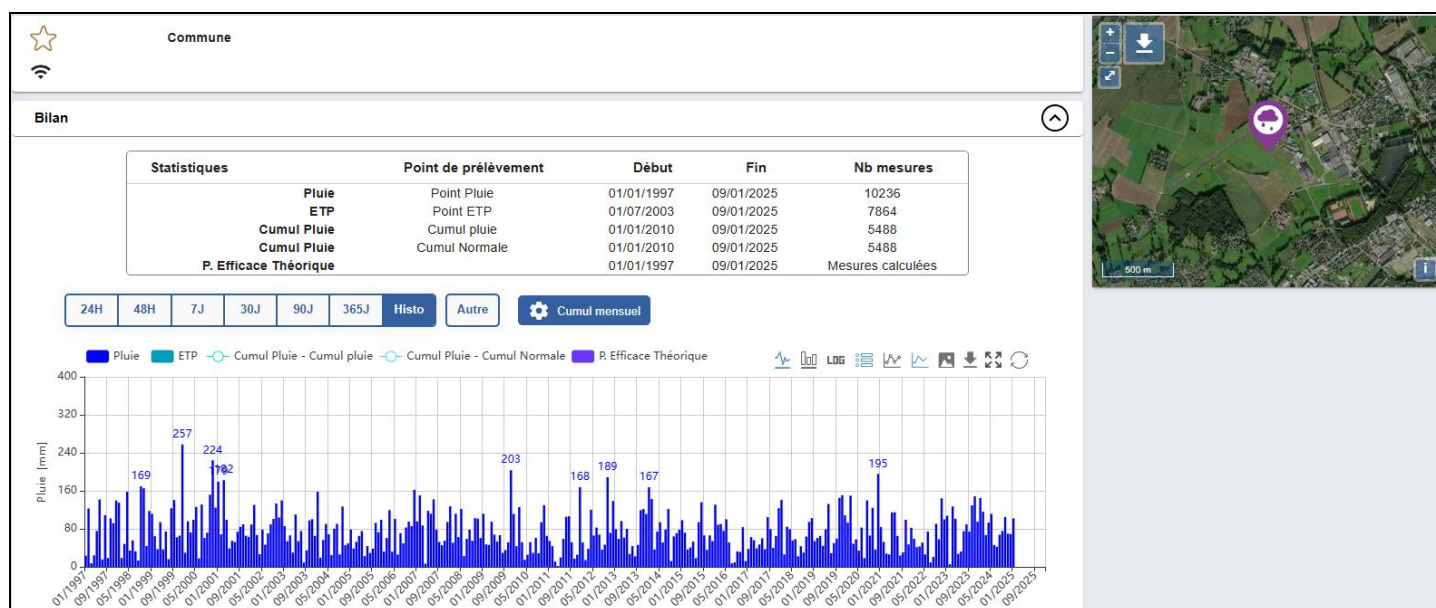
1-1 Valorisation de la connaissance

En 2025, le SDE a poursuivi le développement des fonctionnalités de sa **plateforme numérique de gestion de toutes les données relatives à l'eau** en général et à l'eau potable en particulier. Cette plateforme numérique, nommée **seQoya** et déployée par l'entreprise Aquasys (Nantes), est un logiciel applicatif disponible sur Internet qui bénéficie des évolutions apportées par l'ensemble de ses utilisateurs, notamment de différents syndicats départementaux du Grand Ouest.

Le logiciel regroupe, à l'échelle du département de l'Orne (*en gras, les modules de seQoya ayant fait l'objet de développements particuliers en 2025*) :

- Les données piézométriques de suivi des niveaux des nappes d'eau souterraine,
- Les données issues du suivi d'exploitation des ouvrages de production
 - ↳ Données brutes : niveau, débit, temps de pompage journalier, volume de prélèvement journalier
 - ↳ Données calculées : rabattement, débit spécifique (indicateur de productivité)
- Les données hydrologiques de suivi des débits et hauteurs d'eau des rivières,
- Les données pluviométriques,
- Les données de qualité d'eau (brute et traitée),
- Les données patrimoniales (ouvrages de production, de transport, de stockage, de distribution),
- **Les données propriétaires dans les périmètres de protection des captages,**
- Les données administratives et de gouvernance,
- **Les données issues des RPQS.**

L'ensemble de ces données sont géolocalisées et présentées sous forme cartographique et graphique. Des modèles prédictifs sont également disponibles sur les volets quantitatifs.



Exemple d'interface seQoya d'une station pluviométrique

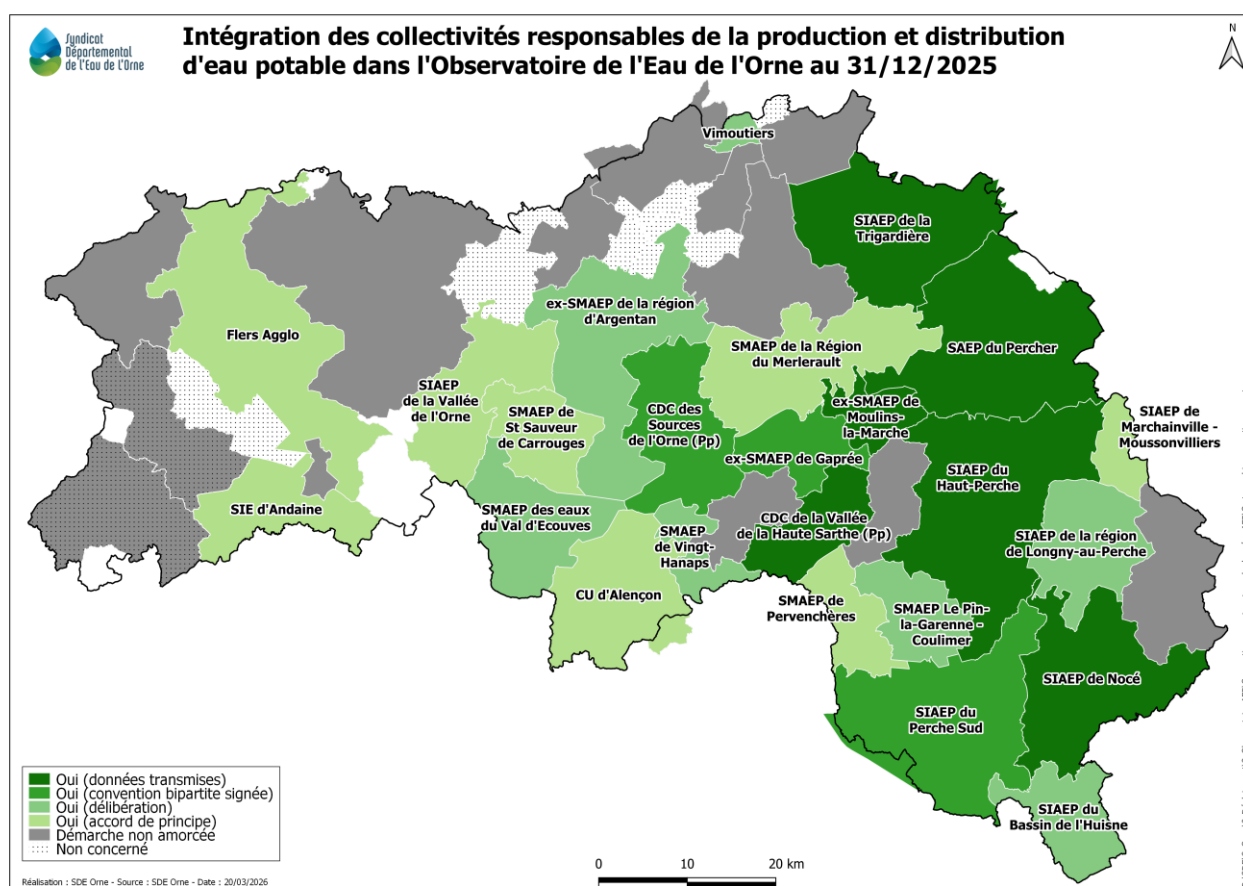
SeQoya est avant tout un **outil d'aide à la décision** offrant une vision la plus globale possible des problématiques relatives à l'eau potable dans le département.

Quant au volet de suivi d'exploitation, le SDE a initié en 2023 un travail auprès de l'ensemble des collectivités productrices et distributrices d'eau potable du département afin d'intégrer dans seQoya l'ensemble des données « Eau » dont elles disposent, notamment les données d'exploitation des ouvrages de prélèvement en eau. **L'objectif est de parvenir à un meilleur pilotage du parc AEP et d'identifier de manière proactive les ouvrages nécessitant des réhabilitations et/ou régénérations.**

Les collectivités ayant pour la plupart délégué la gestion de leur service public, la mise en place d'un protocole d'échange des données d'exploitation entre les collectivités et le SDE nécessite l'implication des délégataires : STGS, Eaux de Normandie, VEOLIA et SAUR dans l'Orne. Après une tentative avortée d'échanger en direct avec les délégataires, **il a été décidé en 2025 que le SDE traiterait uniquement avec ses membres par le biais d'une convention bipartite de partage des données d'exploitation.**

Ainsi, en 2025, sur un total de 37 entités (groupements collectivité/exploitant) responsables de la production d'eau potable :

- 6 ont mis en place un protocole de transfert de données automatique ou manuel avec le SDE ;
- 3 ont signé la convention bipartite de partage des données avec le SDE et sont en cours de définition d'un protocole de transfert ;
- 15 ont manifesté leur intérêt à intégrer l'Observatoire de l'Eau de l'Orne par délibération ou accord de principe (suite de la démarche à enclencher).



A noter qu'avant toute intégration de données dans l'Observatoire de l'Eau de l'Orne, celles-ci doivent être produites et validées. Les collectivités doivent donc être équipées au préalable en matériel de mesure.

NB : l'Observatoire est accessible depuis le site internet du SDE ou l'adresse <https://observatoire-eau.sde61.fr/>.

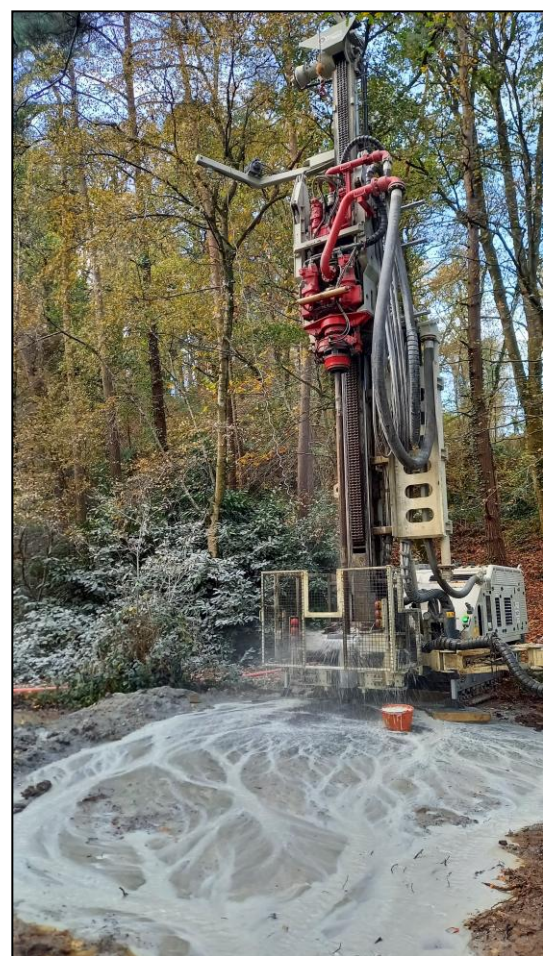
1-2 Recherche en eau souterraine

Les recherches en eau souterraine se concentrent sur le secteur du Domfrontais, qui connaît d'importantes tensions sur ses ressources actuelles, aujourd'hui alimentées à 100 % par des eaux superficielles.

L'objectif est de diversifier cet approvisionnement en recourant davantage aux eaux souterraines.

Site de la Mangéantière (Domfront)

Fin 2024, deux sondages de reconnaissance ont été réalisés dans la vallée de l'Egrenne sur l'axe Domfront – Lonlay-l'Abbaye (La Mangéantière). Début 2025, des tests quantitatifs et qualitatifs ont été réalisés sur le forage le plus productif. Si la qualité de l'eau est très satisfaisante, les débits observés restent insuffisants pour envisager une mise en exploitation.



Le Tertre Sainte-Anne à Domfront

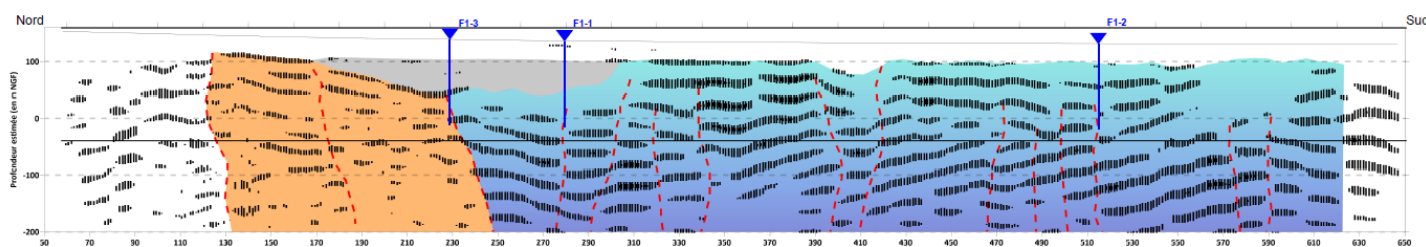
Fin 2025, trois sondages de reconnaissance ont été réalisés dans la cluse de la Varenne, à Domfront, au niveau du tertre Sainte-Anne. Le contexte géologique était favorable à la présence d'eau. Les tests qualitatifs et quantitatifs n'ont pas encore été réalisés, mais les débits observés lors de la foration laissent penser que le site ne sera pas mis en exploitation pour l'AEP.

Prochaines recherches : la Raterie (Domfront) et Belle Arrivée (Perrou)

Fin 2025, en vue de nouveaux sondages de reconnaissance dans le Bocage, une campagne de sismique réflexion très haute résolution (THR) a été menée sur les sites de la Raterie à Domfront et de la Belle Arrivée à Perrou (Forêt des Andaines). Cette méthode, comparable à une échographie du sous-sol, permet d'obtenir une image 2D quasi continue de la succession des formations géologiques et de leur organisation structurale, avec une bonne résolution à la fois en profondeur et latéralement.

Les résultats de cette étude doivent permettre d'orienter et d'optimiser l'implantation des sondages de reconnaissance. Ainsi sur chaque site, trois implantations de sondages ont été définies. Leur réalisation est prévue pour la fin de l'année 2026, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

Coupe géologique simplifiée



1-3 Réseau piézométrique départemental

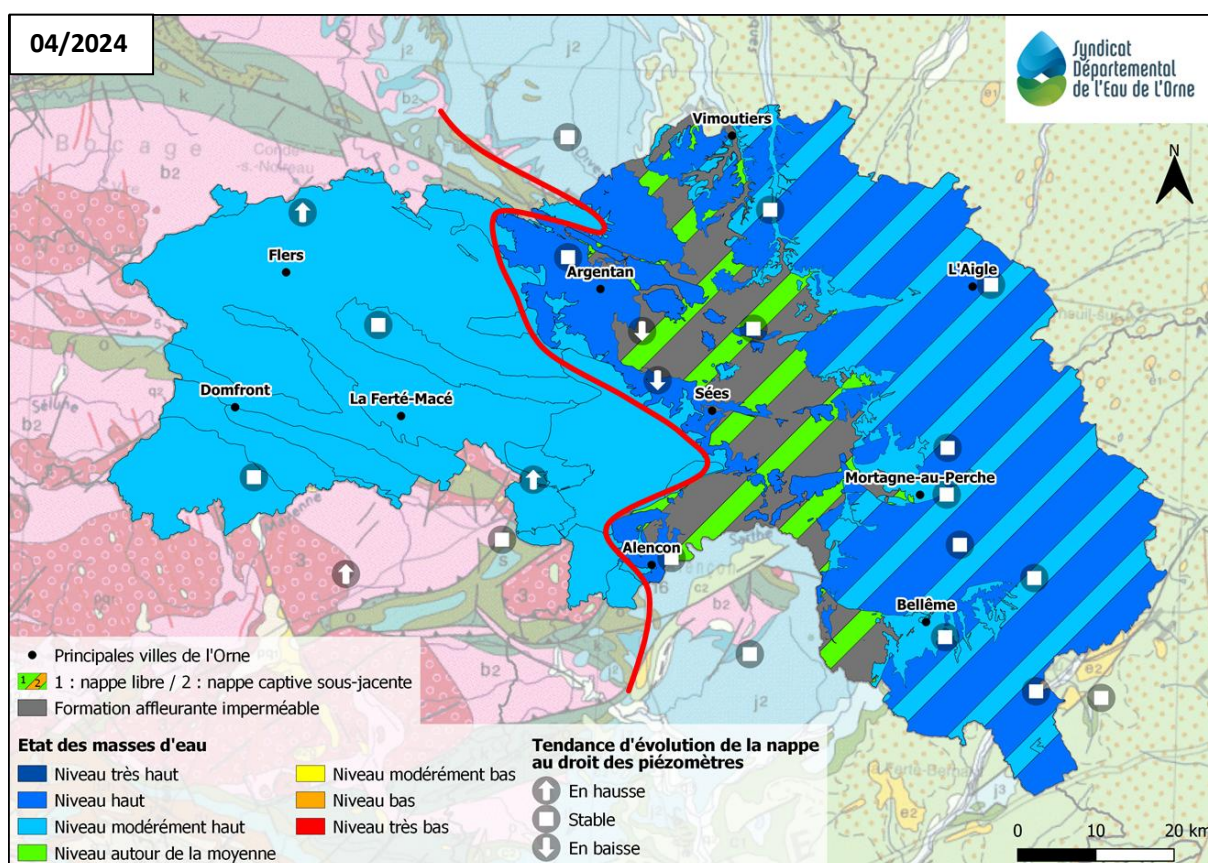
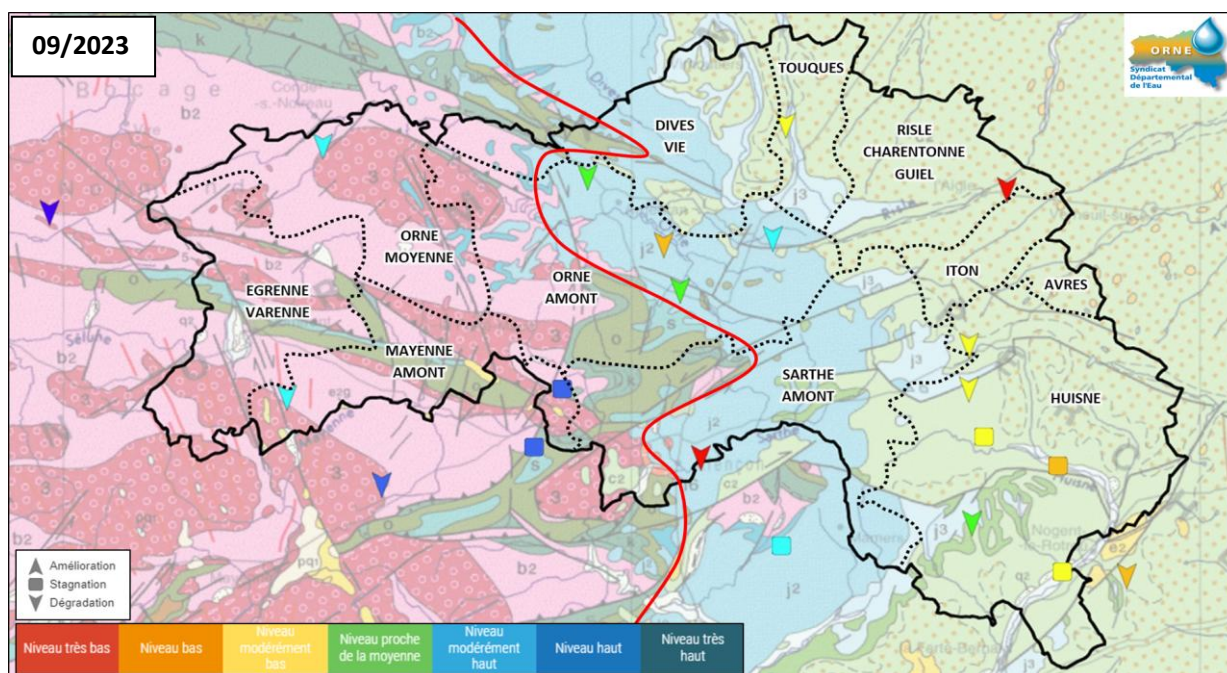
Le SDE poursuit le portage et la valorisation technique de **son réseau piézométrique couvrant tout le département de l'Orne**. Grâce à ce réseau, le SDE informe les services de l'Etat, les usagers et le grand public quant à l'état quantitatif des nappes d'eau souterraine sur le territoire, notamment lors des Comités Ressource en Eau (ex-Comités Sécheresse).

Sur une centaine de piézomètres intégrés en base, le SDE sélectionne ceux considérés comme étant les plus représentatifs de l'état des nappes du département. Leur représentativité s'évalue notamment par leur position géographique, la nappe qu'ils interceptent, la longueur de leur chronique de données, l'influence des prélèvements en eau alentour sur leur chronique de données ou encore la pérennité estimée du piézomètre. **En 2025, le SDE alimente la base de données** sur le portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (ADES). **Ce sont 41 piézomètres qui sont référencés par le SDE sous ADES.**

Le nombre total de piézomètres destinés au **suivi global des nappes du département est de 25.**



Pour une bonne compréhension des cartes piézométriques qu'il produit, le SDE introduit toujours en 2025 les **cartes piézométriques par masse d'eau** réalisées depuis mars 2024.



Enfin, le SDE effectue depuis 2022 un important travail d'investissement sur son réseau piézométrique afin de moderniser les installations de mesure et de télétransmission. A noter que ces investissements sont supportés sur les fonds propres du SDE, sans subvention publique.

1-4 Etudes prospectives - Volumes prélevables

Gestion quantitative des ressources à l'horizon 2070 – 2100 avec prise en compte du changement climatique

Le SDE participe à diverses études prospectives destinées à appréhender la gestion quantitative des ressources en eau superficielles et souterraines en vue du changement climatique.

Pour rappel, les projections climatiques tendent globalement aux réponses suivantes sur la Normandie (sources : Ministère de la Transition Ecologique – DRIAS – www.drias-climat.fr) :

- Précipitations :
 - ↳ Hivers plus humides, avec de gros cumuls sur des courtes durées
 - ↳ Etés plus secs, avec des sécheresses plus fréquentes et plus longues
 - ↳ Au global sur l'année : pas d'évolution sensible des précipitations annuelles mais une répartition des précipitations très contrastée sur l'année et une forte polarisation saisonnière
- Températures : + 4°C à l'horizon 2100
- ETP (évapotranspiration) : +100 (+15%) à +200 mm/an (+30%) à l'horizon 2070-2100

Les premiers résultats montrent un **accroissement de la tension quantitative** sur les ressources, en particulier en période d'étiage. Des plans d'actions visant à la sobriété des consommations en eau et à la **diversification des sources d'approvisionnement** pour l'eau potable devront être mis en œuvre, notamment avec une **baisse importante du recours aux eaux de surface** ou aux eaux souterraines peu profondes alimentant les eaux de surface.

Les différentes études et travaux de concertation entre usagers de l'eau (AEP, industrie, agriculture) en cours sur le département de l'Orne et auxquelles participe le SDE sont les suivantes :

Etude	Structure porteuse	Périmètre	Débouchés de l'étude
Etude HMUC Sarthe Amont (Hydrologie – Milieux – Usages - Climat)	SAGE Sarthe Amont (Syndicat de Bassin de la Sarthe)	Bassin versant de la Sarthe Amont (2 882 km ²)	- Détermination des volumes prélevables mensuels par sous-unités de gestion et par usage - Révision du SAGE Sarthe Amont
Eau Cap 2070 – SAGE Mayenne	SAGE Mayenne (Conseil départemental de la Mayenne)	Bassin versant de la Mayenne (4 352 km ²)	- Détermination des volumes prélevables par sous-unités de gestion et par usage - Démarrage d'un Plan de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le SAGE Mayenne
Etude d'impact quantitatif du changement climatique sur les ressources en eau de la ZRE Bajo-Bathonien et du bassin de la Touques	Conseil départemental du Calvados	- ZRE du Bajo-Bathonien élargie (avec BV Orne moyenne) - Bassin versant de la Touques = 7 600 km²	- Actualisation du modèle hydrodynamique du Bajo-Bathonien - Modélisation de l'impact quantitatif du changement climatique sur les ressources
Plan de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Calvados	Conseil départemental du Calvados	- Département du Calvados - ZRE du Bajo-Bathonien (dont Orne) - Bassins versants de la Vire, de l'Orne, de la Dives et de la Touques = 6 247 km²	Sur des aspects tant quantitatifs que qualitatifs : - Etat des lieux - Bilan besoins/ressources - Scénarios - Plans d'actions
Etude Volumes Prélevables – SAGE Iton	SMABI (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton)	Bassin versant de l'Iton (1 200 km ²)	- Construction d'un modèle géologique, hydrogéologique et hydrologique du bassin - Détermination des volumes prélevables sur le bassin - Anticipation des effets du changement climatique

1-5 Prélèvements en rivière – Réduction des impacts sur les milieux aquatiques

A l'Ouest du département de l'Orne, les eaux souterraines existent mais sont rares. Le Massif armoricain, constitué de granite et de schiste, est peu perméable et favorise le ruissellement à l'infiltration. Par conséquent, **80%** de l'alimentation en eau potable **provient des eaux de surface** (environ **7,5 millions de m³/an**), avec **un impact non négligeable sur les rivières** et les **milieux aquatiques** associés.

Impacts d'autant plus importants que les cours d'eau ornaïens sont relativement petits par leurs débits, puisque l'Orne est traversée d'Ouest en Est par la ligne de partage des eaux entre la Manche et l'Atlantique.

Dans ce contexte hydrologique peu favorable et amené à se tendre avec le réchauffement climatique et l'intensification des extrêmes météorologiques (pluies diluviennes, sécheresses intenses et prolongées y compris l'hiver), le SDE61 étudie des solutions de **diversification** de l'alimentation en eau potable (AEP) pour **réduire l'impact des prélèvements d'eau potable sur les milieux aquatiques** sur le Massif armoricain (Ouest du département).

Cette diversification de l'AEP sur le Massif armoricain passe par :

- la **recherche d'eau souterraine** dans des contextes géologiques favorables (peu nombreux mais existants)
- l'étude de scénarios techniques, administratifs et financier d'utilisation des **eaux de carrières et de mines** abandonnées (carrière et mine de la Ferrière-aux-Étangs notamment)



Ancienne carrière de grès armoricain (quartzite) à la Ferrière-aux-Étangs

Forages, carrières, mines, l'objectif reste de réduire, de substituer ou de compenser les prélèvements AEP de surface en utilisant des ressources alternatives ou en restituant au milieu naturel les volumes et débits nécessaires à la **compensation des impacts environnementaux** des prélèvements d'eau potable.

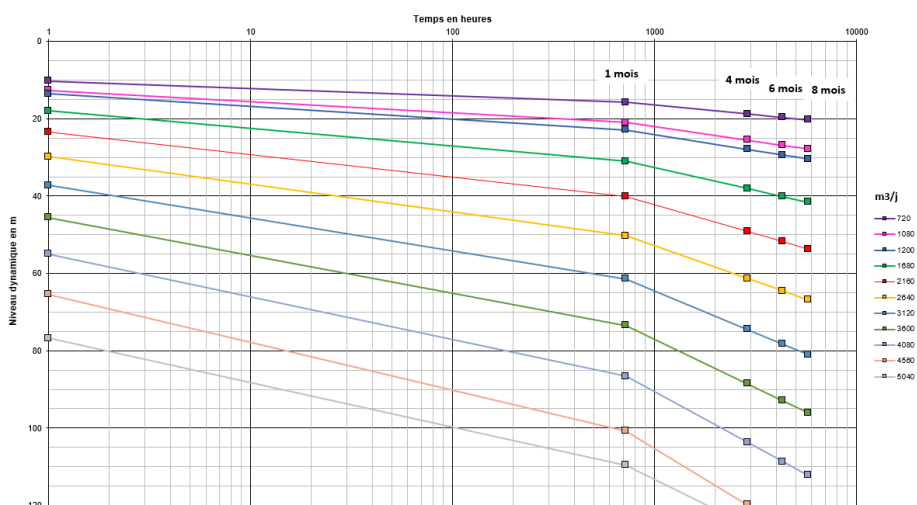
Production

2-1 Nouvelles ressources potentielles

▪ Forages de « La Croix Naudet » (La Ferté-Macé) et de « Bois de Magny » (Magny-le-Désert)



- Forages de sécurisation potentielle réalisés au début des années 2000 (pas encore en service)
- Essais de pompage de très longue durée (6 mois d'octobre 2023 à avril 2024) au débit global de **80 m³/h** (1 920 m³/jour)
- Suivi du niveau de la nappe et des captages environnants (y compris forage thermal de Bagnoles-de-l'Orne)
- Etudes des incidences alentours (sources, rivières, zones humides)
- Analyses d'eau mensuelles et suivi de la qualité des eaux
- Simulation et projection d'exploitation à très long terme



Simulations de rabattements dans le forage sur une exploitation à long terme (8 mois sans recharge de nappe)

▪ Forage de Bouzance à St-Didier-sous-Ecouves



- Forage de sécurisation réalisé en 2010 (non encore en service)
- Diagnostic et réhabilitation du forage en 2024 et 2025 :
 - ↗ Détubage du forage (retrait crépine PVC)
 - ↗ Développement de la productivité par soufflage, développement des horizons sableux
 - ↗ Diagraphies de positionnement des arrivées d'eau
 - ↗ Test de productivité du forage
 - ↗ Analyse laboratoire de potabilité
 - ↗ Interprétation des diagraphies et essais de pompage
- Suivi continu du niveau de la nappe captée et étude de sa dynamique de recharge et de vidange
- **Essai de pompage de longue durée (de l'ordre de 6 mois) à prévoir**

▪ Forage du Clos Henri à Essay : essai de pompage de longue durée

Contexte : aquifère semi-captif des calcaires du Bajocien-Bathonien

Historique :

- 2013 : création du forage pour la sécurisation du secteur (pas encore en service)
- 2024 : diagnostic et réhabilitation du forage
- 2025 : réalisation d'un **essai de pompage de 4,5 mois + 2 mois de suivi de la remontée**



Objectifs :

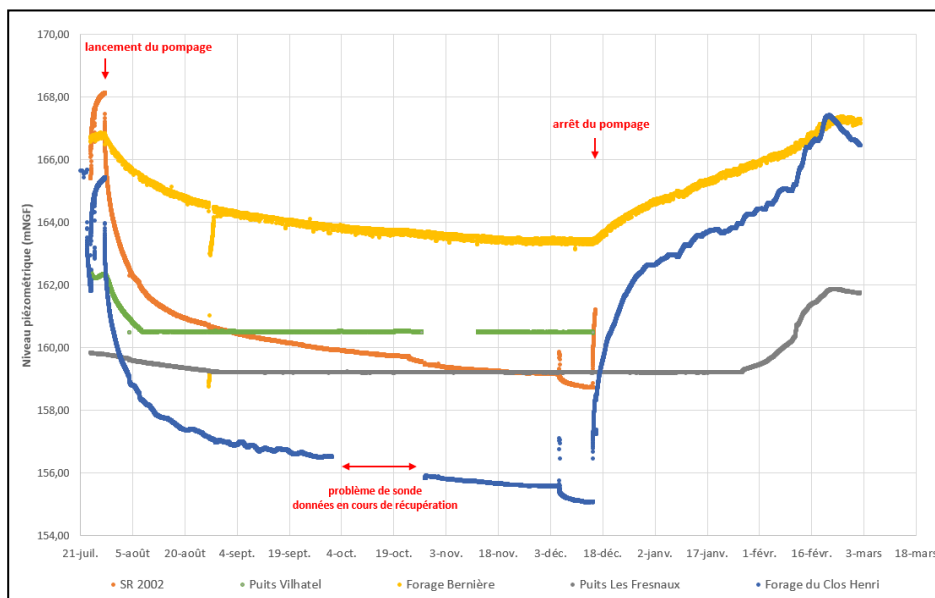
- ↪ Préciser le potentiel de production du forage
- ↪ Evaluer la recharge de l'aquifère
- ↪ Vérifier la qualité d'eau sur le long terme
- ↪ Évaluer les impacts du pompage sur les milieux environnants en vue d'une future autorisation de prélèvement

Résultats :

- ↪ Lancement à 45 m³/h puis baisse progressive à 35 m³/h (liée à la baisse du niveau d'eau)
- ↪ Environ 125 000 m³ prélevés sur la durée de l'essai
- ↪ **Bonne qualité d'eau :** traces de pesticides, sans augmentation des concentrations au cours du temps
- ↪ Niveau jamais réellement stabilisé
- ↪ **Assèchement** du puits d'une ferme voisine au bout d'une semaine (impact déjà identifié dans le passé)
- ↪ **Baisse d'environ 30 cm de l'étang et de la mare** à proximité → liée en partie à l'évaporation ?
- ↪ **A priori exploitable à environ 35 m³/h** (à confirmer par le bureau d'études)

Suites à donner :

- ↪ Attente de l'interprétation du bureau d'études afin de valider le potentiel du forage
- ↪ Suivi du niveau de l'étang pendant un an afin de différencier l'effet de l'évaporation et celui du pompage



▪ Renforcement des capacités de production du site AEP de Louvoy à Gâpree

Contexte :

- Difficultés quantitative et qualitative de production d'eau potable par le forage F2 du site de Louvoy
- Réhabilitation de F2 nécessaire mais insuffisante pour sécuriser l'AEP de Gâpree

Travaux :

- Création dans le PPI d'un sondage de reconnaissance recoupant tout l'horizon aquifère des sables du Lias
 - ↳ Foration en petit diamètre
 - ↳ Pose d'un tubage de soutènement acier temporaire
 - ↳ Nettoyage du sable fin par soufflage et air-lift double colonne
 - ↳ Test de productivité du sondage
 - ↳ Analyse laboratoire de potabilité



Premiers résultats (interprétations en cours) :

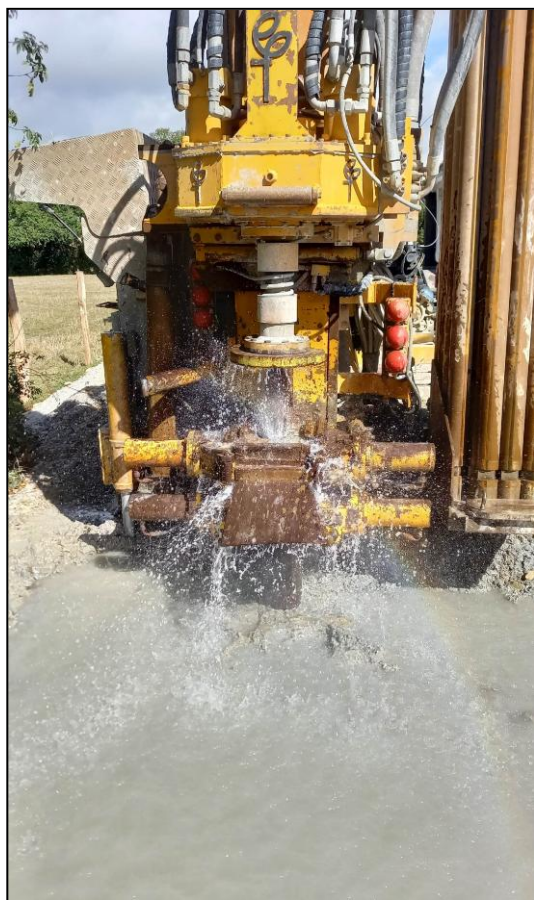
- **Productivité du sondage (en trou nu) supérieure à celle de F2 à l'origine**
- Qualité d'eau satisfaisante, à confirmer sur le long terme (traces de pesticides)

Perspectives :

- Transformation du sondage en forage définitif
 - ↳ Retrait du tubage acier temporaire
 - ↳ Alésage du forage en plus gros diamètre
 - ↳ Pose/cimentation d'une chambre de pompage inox
 - ↳ Développement de la productivité par soufflage
- Diagraphies de réception des travaux
- Test de productivité du forage définitif
- Nouvelle analyse laboratoire de potabilité
- *Mise en service par le SIAEP de Gâpree-Moulins et régularisation de la DUP (doublon de forages)*

Objectif final :

- **Répartition des prélèvements en eau sur les deux forages par pompage simultané** au prorata de leur qualité et productivité propres



▪ Renforcement des capacités de production du site AEP des Brocteux à La Ferté-en-Ouche

Contexte :

- Réhabilitation de F2 nécessaire (70 % de perte de productivité depuis sa création) mais insuffisante pour sécuriser l'AEP du SIAEP de la Trigardière
- Manque de connaissance sur l'hydrodynamique de l'Oxfordien captif dans le Nord du département

Travaux :

- Création dans le PPI d'un sondage de reconnaissance des horizons aquifères de la craie du Cénomanien et des calcaires de l'Oxfordien
 - ↪ 140 m forés
 - ↪ Pose de tubages acier temporaires pour isoler les deux aquifères (mise en communication interdite)
 - ↪ Nettoyage du sondage par soufflage et air-lift double colonne
 - ↪ Test de productivité de chaque nappe
 - ↪ Nappe de l'Oxfordien : diagraphies de positionnement des arrivées d'eau et analyse laboratoire de potabilité

Premiers résultats (interprétations en cours) :

- Nappe libre de la craie du Cénomanien : productivité du sondage (en trou nu) supérieure à celle de F2 à l'origine
- Nappe captive des calcaires de l'Oxfordien de très bonne qualité mais trop peu productive pour l'AEP



Objectifs finaux :

- **Répartition des prélèvements en eau sur les deux forages du Cénomanien par pompage simultané** au prorata de leur productivité propre
- **Suivi de la nappe captive de l'Oxfordien** (en fond de vallée)



Perspectives :

- Transformation du sondage de reconnaissance en un **ouvrage à double fonction**
 - ↪ **Piézomètre de la nappe oxfordienne** (pose d'un tubage crépiné PVC et massif filtrant au droit des arrivées d'eau des calcaires de l'Oxfordien)
 - ↪ **Forage d'exploitation de la nappe cénomanienne** (cimentation de l'Albien et mise en trou nu de la craie du Cénomanien)
- Diagraphies de réception des travaux
- Test de productivité du forage définitif
- Analyse laboratoire de potabilité
- *Mise en service par le SIAEP de la Trigardière et régularisation de la DUP (double forages)*

2-2 Diagnostic de forages d'essai

En 2025, le SDE a engagé le diagnostic de forages d'essai réalisés antérieurement, mais n'ayant pas été mis en production. Afin d'évaluer leur état et leur capacité de production, des diagraphies ainsi que des essais de pompage ont été réalisés. La qualité de l'eau a, quant à elle, été évaluée au moyen d'analyses complètes de potabilité.

Les ouvrages concernés, réalisés par le SDE, sont les suivants

- **Le Grand Rhay à Rémalard en Perche** (territoire du SIAEP de Nocé)
 - ↳ Un forage d'essai et un sondage de reconnaissance
- **Le Champ de Courses au Chevain** (territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon)
 - ↳ Deux forages d'exploitation
- **Belle Perche à Randonnai** (territoire du SIAEP du Haut Perche)
 - ↳ Un forage d'essai
- **La Bourgeoisierie à Saint-Maurice-les-Charencey** (territoire du SIAEP du Haut Perche)
 - ↳ Deux forages d'exploitation et un sondage de reconnaissance

Le devenir et l'intérêt de ces ouvrages seront conditionnés par les conclusions des études de sécurisation sectorielle (6 secteurs couvrant, à terme, l'ensemble du département).



2-3 Mise en production de nouvelles ressources – Sécurisation

▪ Forages et usine de traitement de « La Bordinière » (Saint-Aubin-d'Appenai)



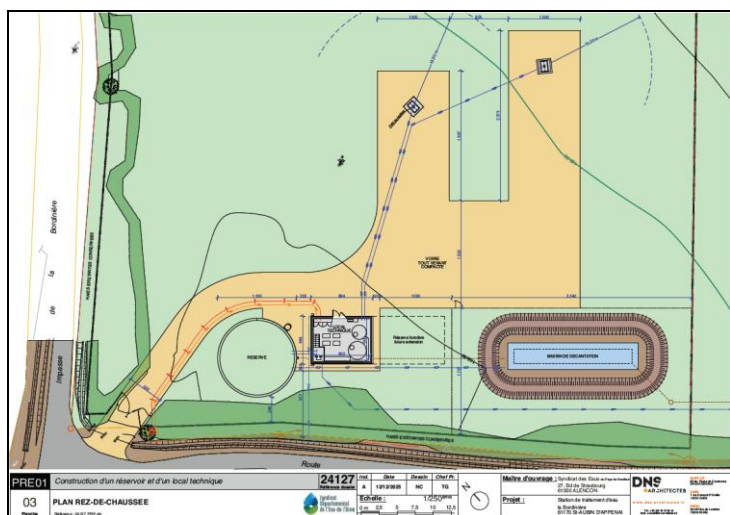
Création d'un des forages de la Bordinière (2022)

En 2025, la CdC de la Vallée de la Haute-Sarthe a délibéré pour demander au SDE61 de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de travaux de **mise en service des forages dits de la « Bordinière »** que le SDE61 avait réalisé en 2020 et 2022.

Le SDE61 a lancé les travaux de **maîtrise d'œuvre** pour l'équipement des forages, la création de l'usine et la pose de la canalisation de refoulement jusqu'au château d'eau de tête de la CdC.

Le SDE61 exploitera ces nouveaux équipements et vendra l'eau traitée en pied de château d'eau de la collectivité sécurisée (amortissement sur 25 ans).

Le début des **travaux** est prévu pour **octobre 2026**.



▪ Forage des « Costières » (Neuville-sur-Touques) :

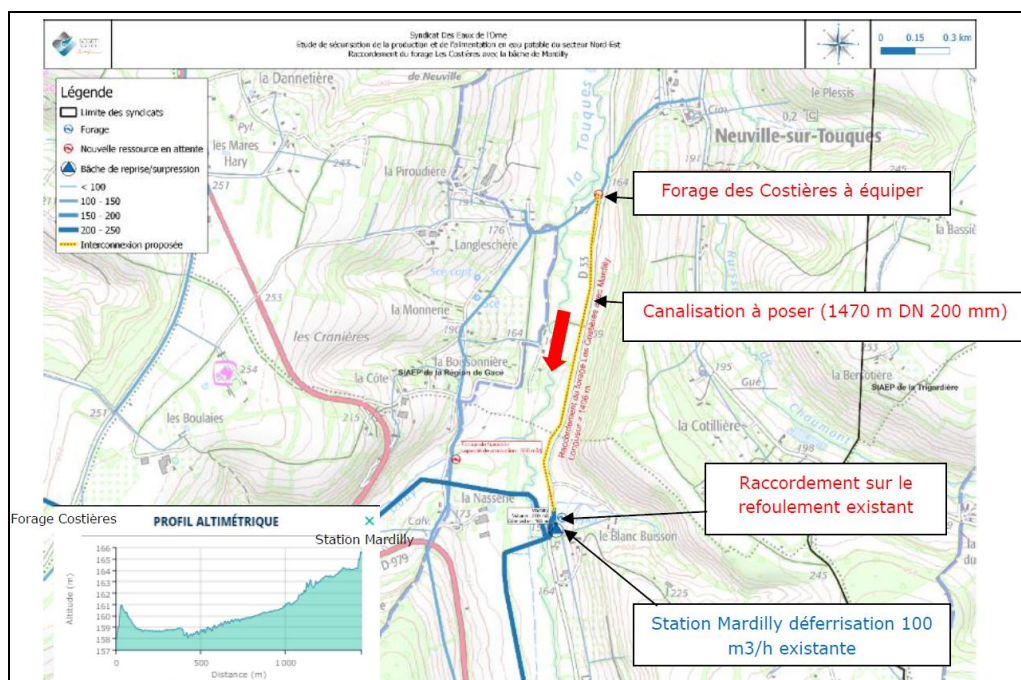


En 2025, le SIAEP de la Roulandière (ayant intégré les communes de Vimoutiers et de Canapville le 1^{er} juillet 2025), le SIAEP de Champosoult et le SIAEP de la région de Gacé ont demandé au SDE61 de porter la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation du forage de Blanc Buisson (Mardilly) par la **mise en service du forage des Costières** (Neuville-sur-Touques), réalisé par le SDE61 en 2012, et la mise en place d'une canalisation d'eau brute raccordée à l'usine de Blanc Buisson (vente d'eau brute en entrée d'usine).

Pour rappel, le forage de **Blanc Buisson (500 000 m³/an)**, qui alimente pour moitié le secteur de Gacé et pour moitié le secteur de Trun (SMAEP de Terres d'Argentan), connaît d'**importants problèmes de productivité** mais ne peut être réhabilité faute de sécurisation et de ressource alternative le temps des travaux.

Compte-tenu du niveau d'urgence, une mise en service temporaire du forage des Costières est prévue au **printemps 2027** pour la réalisation des travaux sur le forage de Blanc Buisson par le SDE61.

En parallèle, le SDE61 mène les démarches administratives nécessaires à la mise en service définitive du forage des Costières (autorisations de prélèvement et mise en place des périmètres de protection).



2-4 Dossiers d'autorisation de prélèvement

(Code de l'Environnement – DDT61)



▪ Forage des « Costières » à Neuville-sur-Touques

- Relance des études en vue de l'obtention d'une autorisation de prélèvement provisoire pour la réalisation des travaux sur le forage de Blanc-Buisson pour le printemps 2027
- Réalisation d'un inventaire préliminaire faune flore à la demande de la DDT

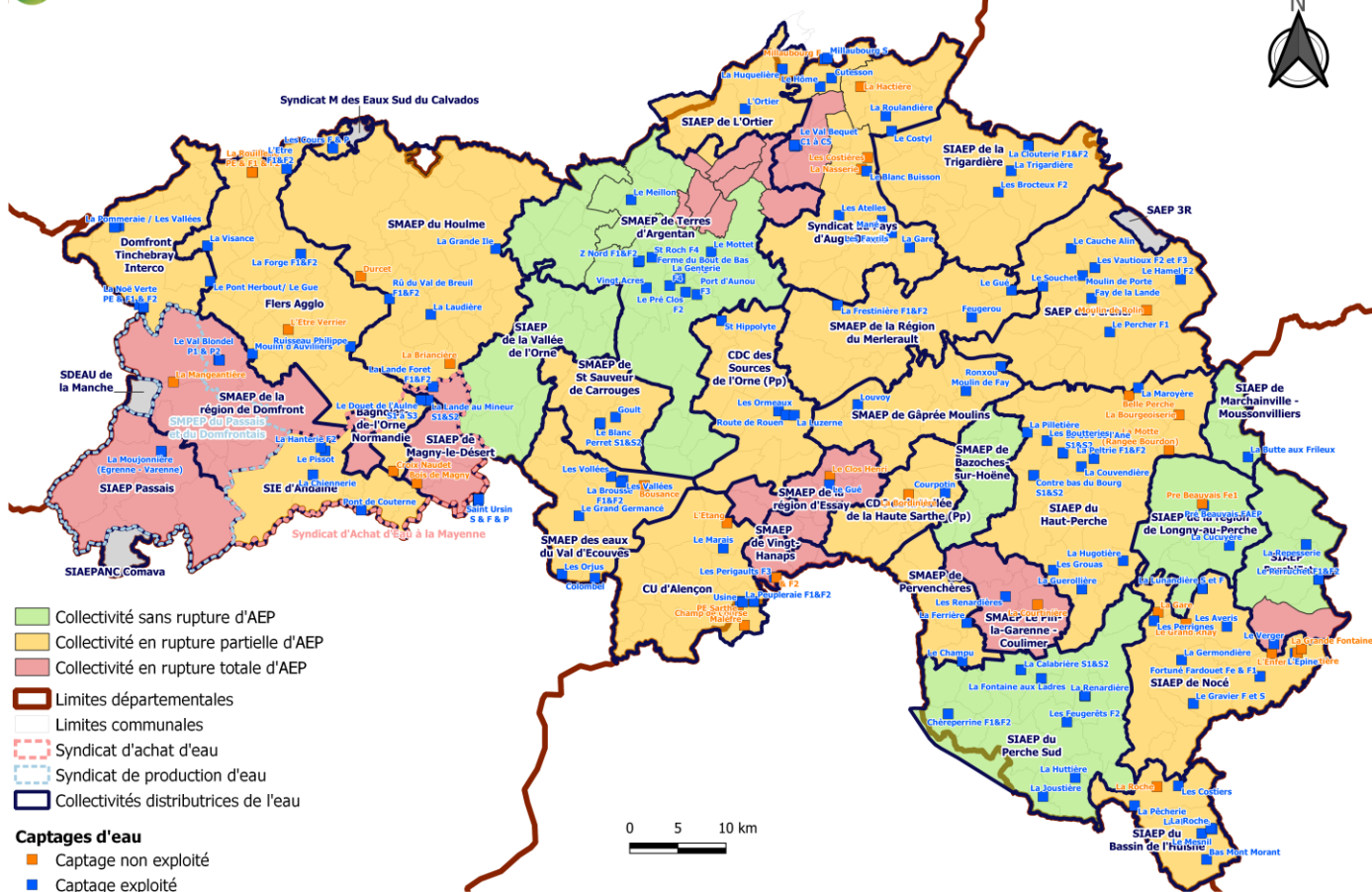
▪ Forages de « la Bordinière » à Saint-Aubin-d'Appenai

- 2025 : montage du dossier de demande d'autorisation de prélèvement pour un volume annuel de 150 000 m³ (régime de déclaration) ;
- 2025-2026 : réalisation d'un diagnostic de zone humide (en lien avec la création de l'usine)

➤ La situation actuelle :



Département de l'Orne - Sécurisation en eau potable - Etat des collectivités en cas d'arrêt de la ressource principale



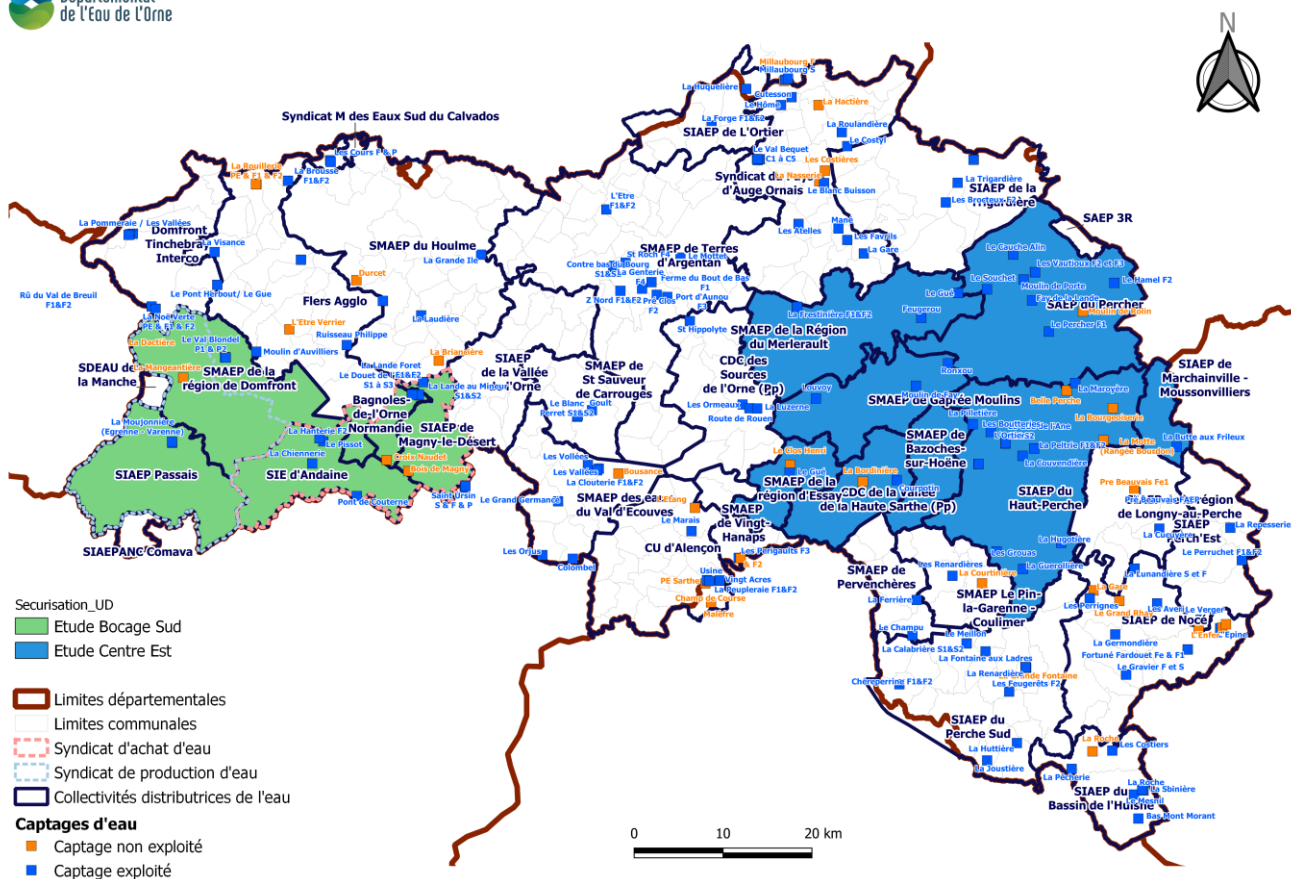
17/04/2026

➤ Les études sectorielles en 2025 :

Deux territoires concernés : Bocage Sud et Centre Est



Département de l'Orne - Etudes de sécurisation en eau potable menées par le SDE



17/04/2026

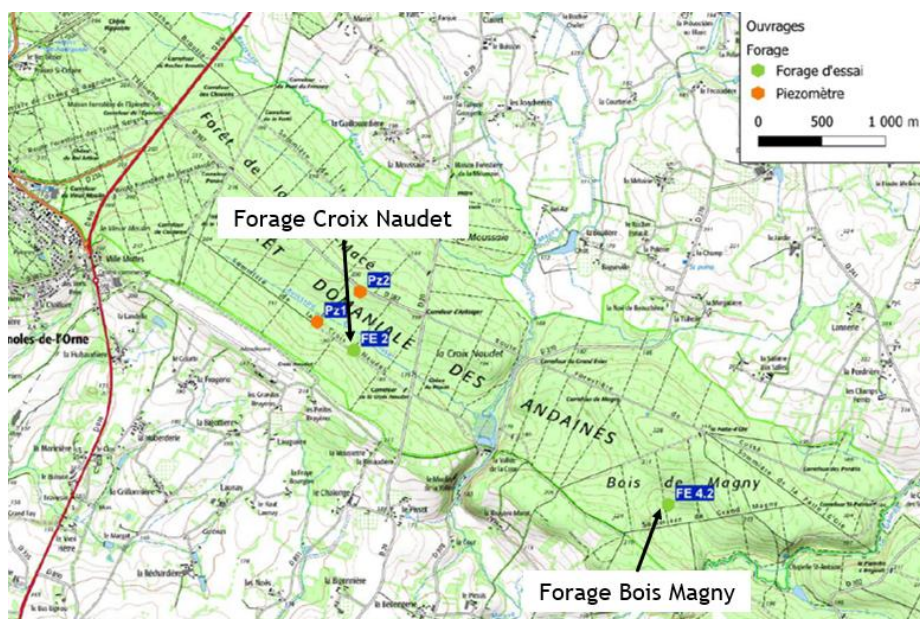
▪ Secteur Bocage Sud

Le SDE61 a proposé d'élaborer un schéma sectoriel de sécurisation et de diversification en faisant davantage appel aux eaux souterraines. Les collectivités concernées par cette étude sont les suivantes :

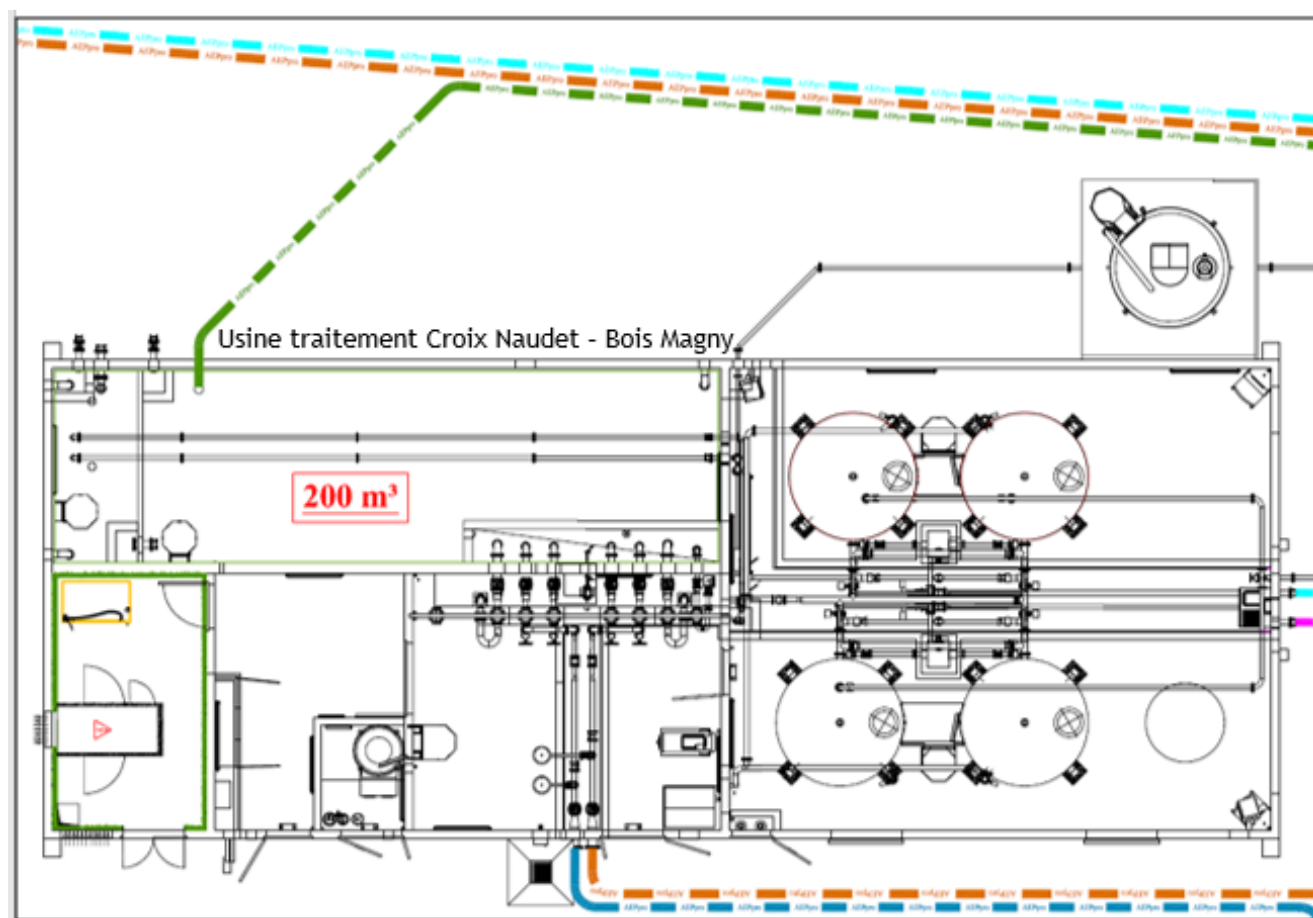
- SMAEP de la région de Domfront
- SIAEP de Passais
- SMPEP du Domfrontais et du Passais
- SIE d'Andaine
- Flers Agglo pour la commune de la Ferté Macé
- Commune de Bagnoles de l'Orne
- SM d'Achat d'Eau à la Mayenne
- SIAEP de Magny le Désert

Sur la base des installations déjà existantes (usines, réseaux, réservoirs), et sans prise en compte de la gouvernance aujourd'hui en place (effacement des frontières de syndicats), les scénarios techniques de sécurisation ont été établis, à savoir :

- mise en service de **nouveaux forages** (Croix Naudet et Bois de Magny) (y compris dossier réglementaire) :



- Création d'**usine(s) de traitement** de déferri-sation et de reminéralisation :



- pose des canalisations de **raccordement** aux réseaux existants (châteaux d'eau de tête), y compris réservoirs intermédiaires éventuels

Le chiffrage des travaux :

Travaux	Montant (€ HT)
Equipement des forages Croix Naudet - Bois Magny Canalisations d'eau brute (5 km)	1,3 M€
Usine de traitement	2,0 M€
Canalisation import / export depuis/vers Mayenne (3 km)	0,6 M€
Canalisation de desserte - Ferté-Macé + SIAEP Magny (3 km)	0,6 M€
Canalisation de desserte - Bagnoles + SIE <u>Andaine</u> (10 km)	2,1 M€
Canalisation de desserte - Domfront (10 km)	2,1 M€
TOTAL	8,7 M€

La restitution de l'étude en COPIL (SDE, Agence de l'Eau, Conseils départementaux de l'Orne et de la Mayenne, DDT61, élus du secteurs) **a eu lieu à Bagnoles de l'Orne le 17 juin 2025.**

▪ Secteur Centre Est de l'Orne

Le secteur Centre Est de l'Orne est un secteur non sécurisé quantitativement comme qualitativement. Quelques ouvrages de production sont très sollicités (avec parfois un dépassement des autorisations administratives de prélèvement).

Une étude de sécurisation sectorielle a été engagée et présentée aux élus des collectivités concernées à Courtomer le 3 juillet 2025. Le SDE dispose de forages en attente de mise en production. Ces forages sont :

- Belle Perche à Randonnai
- La Bourgeoiserie à St Maurice les Charencey

Cette étude de sécurisation du secteur Centre-Est s'attache à étudier la mise en service de ces forages et les interconnexions possibles afin de diversifier l'approvisionnement en eau potable et réduire les prélèvements sur les ouvrages de production.

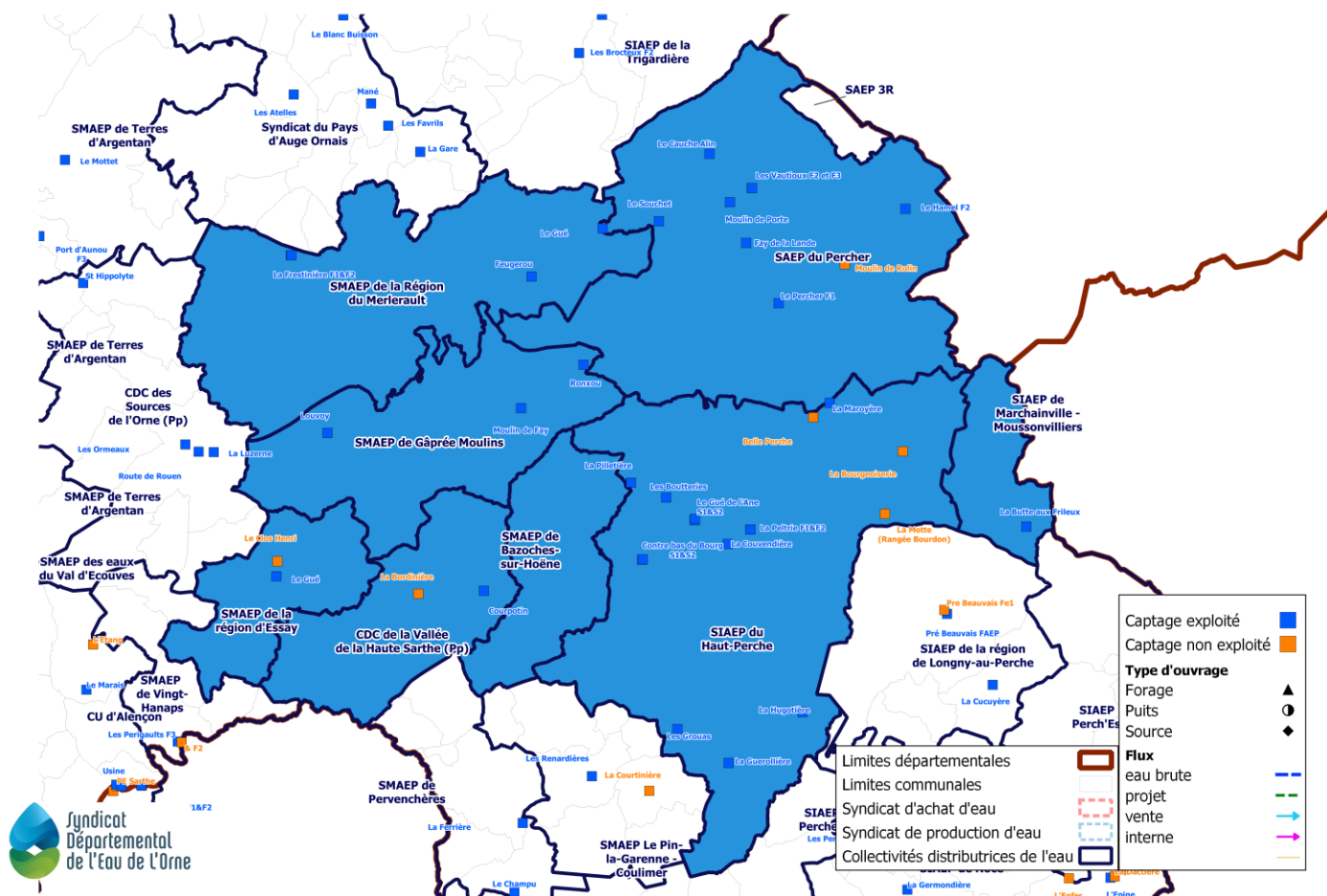
Cette étude sectorielle de sécurisation et de diversification est conduite par le SDE sur :

- 7 syndicats intercommunaux :
 - SAEP du Percher

- SIAEP de Marchainville - Moussonvilliers
- SIAEP du Haut Perche
- SIAEP de la Région d'Essay
- SMAEP de Bazoches sur Hoëne
- SMAEP de Gâprée – Moulins
- SMAEP de la Région du Merlerault

➤ 1 Communauté de Communes :

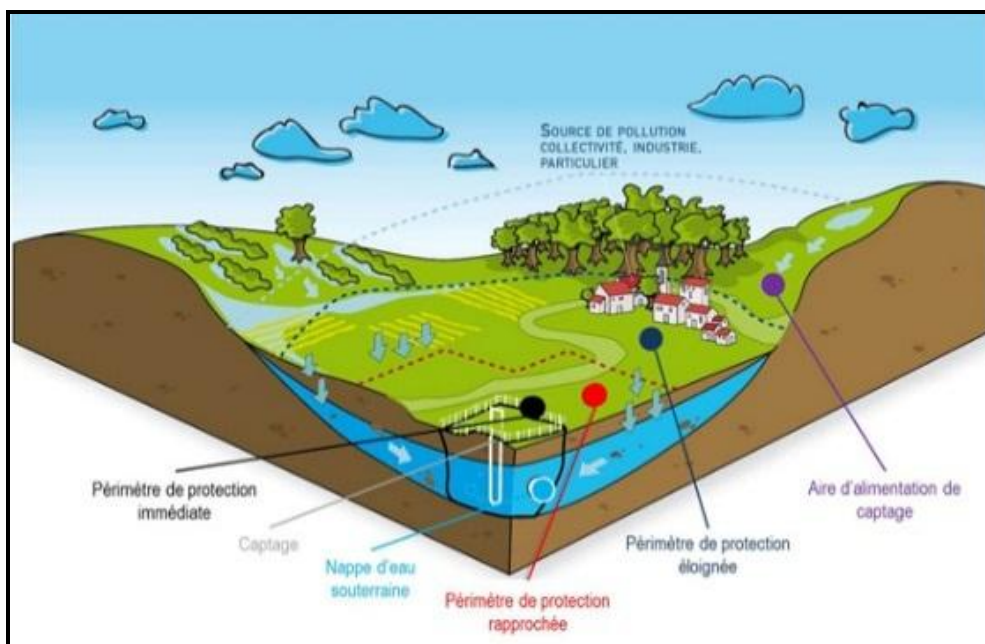
- CDC de la Vallée de la Haute Sarthe



La restitution de l'étude en COPIL (SDE, Agence de l'Eau, Conseil départemental, DDT61, élus du secteurs) est **prévue fin d'année 2026 ou début d'année 2027**.

2- PROTECTION DE LA RESSOURCE

3-1 Procédure de périmètre de protection



■ Dossiers de déclaration d'utilité publique :

Les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) couvrent :

- L'instauration des Périmètres de Protection (Code de la Santé Publique)
- L'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine (Code de la Santé Publique)
- La dérivation des eaux (Code de l'Environnement)
- L'autorisation de prélèvement, en particulier pour les captages non encore en service (Code de l'Environnement)

En 2025, Le Préfet de l'Orne a signé les arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique sur les captages suivants :

- ✓ Captage de **"La Roulandière"** sur Le Sap-En-Auge – arrêté préfectoral du 28/10/2025 pour le nouveau SPAO (anciennement SIAEP de la Roulandière)
- ✓ Captages du **"Val-Bequet"** (5 captages) sur la commune de Champosoult – arrêté préfectoral du 28/10/2025, pour le nouveau SPAO (anciennement SIAEP de Champosoult).

Enquête publique réalisée en 2025 :

- ✓ Du 6/12/2024 au 7/01/2025 – Captages du "**Val-Becquet**" localisés sur la commune de Champosoult – pour le nouveau SPAO (anciennement SIAEP de Champosoult)
- ✓ Du 9/01/2025 au 7/02/2025 - Captage de "**La Roulandière**" sur Le Sap-En-Auge pour le nouveau SPAO (anciennement SIAEP de la Roulandière)
- ✓ Du 22/09/2025 au 23/10/2025 - Forage des "**Grouas**" sur Réveillon - SIAEP du Haut-Perche.

Dossiers déposés et jugés recevables par l'ARS (et DDT pour les nouveaux captages) :

Dépôt final avant Enquête publique :

- ✓ Le forage des "**Grouas**" sur Réveillon pour le SIAEP du Haut-Perche.
⇒ Recevabilité de l'ARS reçue le 26/03/2025
- ✓ Le forage du "**Marais**" sur Ecouves pour la CUA.
⇒ Recevabilité de l'ARS reçue le 15/07/2025
- ✓ Le forage du "**Moulin de Fay**" sur Mahéru et La source "**Ronxou**" sur Moulins-La-Marche pour le SMAEP Gaprée-Moulins.
⇒ Recevabilité de l'ARS reçue le 20/10/2025

Dossiers en cours d'étude

Par ailleurs, d'autres dossiers en cours ont fait l'objet de réalisations (ou d'actualisation) d'études d'impact, de vulnérabilité et technico-économiques, ainsi que de nouveaux avis d'hydrogéologues agréés pour certains. Les services du SDE ont procédé à l'actualisation de pièces administratives et techniques.

Ces études concernent les dossiers suivants :

- ✓ Le puits et le forage "**Les Cours**" sur Berjou pour Flers-agglo > ETE* et finalisation du dossier
- ✓ Le forage de "**La Hactière**" sur Ticheville pour le SDE (nouveau captage) > ETE et finalisation du dossier
- ✓ Le Forage de "**La Bordinière**" sur St-Aubin d'Appenai pour le SDE > ETE et finalisation du dossier
- ✓ Le Forage de "**L'Epine**" sur Sablons-sur-Huisne, > Avis HA**
- ✓ Le Forage de "**La Lunandière**" sur Rémalard-En-Perche > Avis HA
- ✓ Le Forage de "**Les Avéris**" sur Rémalard-En-Perche, tous les 3 pour le SIAEP de Nocé > Avis HA

Enfin, plusieurs réunions ont été organisées avec les services de l'ARS et de la DDT sur la procédure et l'actualisation des études.

* ETE : Etude-Technico-Economique

** HA : Hydrogéologue Agréé

■ Mise en œuvre des arrêtés préfectoraux instaurant les périmètres de protection des captages d'eau potable

Après obtention de la DUP, **assistance du SDE pour la procédure de mise en œuvre de prescriptions**, en collaboration avec les collectivités qui le demandent. Le SDE est intervenu par l'intermédiaire d'une Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) :

- ✓ Les "**Atelles**", "**Mané**", "**Les Favrils**" et "**la Gare**" – SPAO, (anciennement SIAEP de la Région de Gacé) (4 captages)
 - ➔ Validation puis envoi des conventions d'indemnisation aux propriétaires et aux exploitants agricoles et réponses aux questions et aux contestataires - (138 dossiers concernés)
- ✓ La "**Forge**" - Flers Agglo (1 captage)
 - ➔ Validation puis envoi des conventions d'indemnisation aux propriétaires et aux exploitants agricoles et réponses aux questions - (62 dossiers concernés)
- ✓ La "**Noé-Verte**" Domfront-Tinchebray-Interco (1 captage)
 - ➔ Validation puis envoi des conventions d'indemnisation aux propriétaires et aux exploitants agricoles - (25 dossiers concernés)
- ✓ "**Bas Mont Morand**" - SIAEP du Bassin de l'Huisne (1 captage)
 - ➔ Validation avec un exploitant qui a plusieurs ha à remettre en herbe dans le PPR sensible pour respecter l'arrêté préfectoral, des travaux à mener pour faire paître ces parcelles (clôtures, abreuvement...).



Vue sur PPR à l'amont de la source

✓ **"La Butte aux Frileux" - SIAEP de Marchainville (1 captage)**

- ➔ Validation puis envoi des conventions d'indemnisation aux propriétaires et aux exploitants agricoles et réponses aux questions et aux contestataires - (18 dossiers concernés)
- ➔ Suivi de la problématique de la haie supprimée dans le PPR, qui doit être replantée. Validation avec lui et l'ARS du projet de replantation d'un linéaire plus important en compensation.



Haie avant arrachage



Situation après arrachage de la haie

✓ **"Le Home", "Cutesson", "Petit et Grand Millaubourg" – Vimoutiers (4 captages / 3 PPR)**

- ➔ Envoi des fiches de synthèse aux exploitants, et des courriers aux propriétaires pour inventorier les ouvrages (puits, cuves à fuel, etc...) présents dans les périmètres afin d'identifier s'il y a un risque pour la protection du captage.



Cuve de 20 m3 à sécuriser
car récupère des eaux
potentiellement souillées



Exemple de cuve à fuel
présentant un risque

✓ **"La Cour", Cerisé – CUA**

- ➔ Suite à l'étude menée, il n'y aura pas d'indemnisation supplémentaire par rapport à ce qui a été indemnisé dans le cadre de la prise d'eau "La Cour". Fin du dossier.

✓ **"Barrage de la Visance", Landisacq – Flers-agglo**

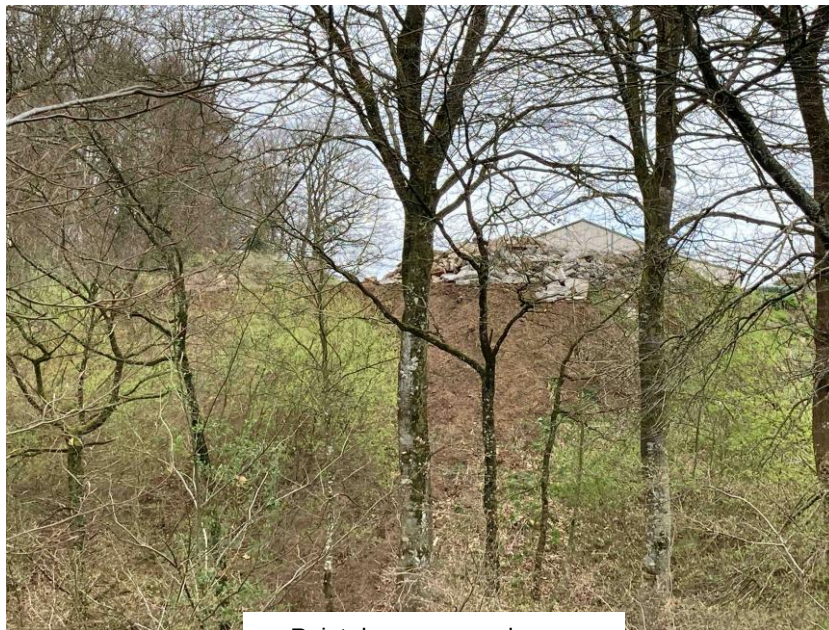
- ➔ Envoi des fiches de synthèse aux exploitants, et des courriers aux propriétaires pour inventorier les ouvrages (puits, cuves à fuel, etc...) présents dans les périmètres afin d'identifier s'il y a un risque pour la protection du captage.



Voitures abandonnées



Environnement amont protégé



Rejet de gravas au-dessus
cours d'eau à l'amont du plan
d'eau

- ✓ **"Val-de-Breuil"**, Briouze – Flers-agglo
 - ➔ Lancement de l'étude, rencontre des exploitants, d'un propriétaire.
 - ➔ Validation du premier rendu de l'actualisation de l'étude-technico-économique.

- ✓ **"Pommeraiie-Vallées"**, Ménil-Cibout - Tinchebray – CDC Domfront-Tinchebray-Interco :
 - ➔ Lancement de l'étude, rencontre des exploitants, visite de 2 sièges d'exploitation pour identifier tous les préjudices avec les exploitants concernés et les mesures à prendre pour prévenir les pollutions accidentelles.

- ✓ **"Colombel"** Gandelain – SMAEP des eaux du Val d'Ecouves
 - ➔ Lancement de l'étude, rencontre des propriétaires forestiers et visite du site pour identification des travaux à mener dans le PPR sensible.
 - ➔ Programme de travaux pour sécuriser le captage et clore le PPI

- ✓ **"La Rouillerie"** Forages et Prise d'eau – Caligny et Montilly sur Noireau – Flers-agglo
 - ➔ Lancement de l'étude, rencontre des exploitants, visite d'un siège d'exploitation pour identifier les préjudices et les mesures à prendre pour prévenir les pollutions accidentelles. Identification d'un contexte local compliqué du fait de la tuberculose bovine.

3-2 Captages prioritaires

Les captages prioritaires de l'Orne.

Dans l'Orne, 18 captages ont été définis comme prioritaires. Il s'agit de captages aux problématiques différentes, à la fois nitrates pour les captages souterrains (10) et phytosanitaires pour les eaux de surfaces (8). Ces captages sont majoritairement situés sur l'Ouest du département. Dans un premier temps, en 2008, le Grenelle de l'Environnement a classé prioritaires les points de captages ornaix présentés en bleu foncé dans le tableau ci-après. Dans un deuxième temps et suite à la Conférence Environnementale, de nouveaux captages prioritaires ont été classés en 2015 (en bleu clair dans le tableau ci-après).

11 Aires d'Alimentation de Captages (AAC) prioritaires sur le département :

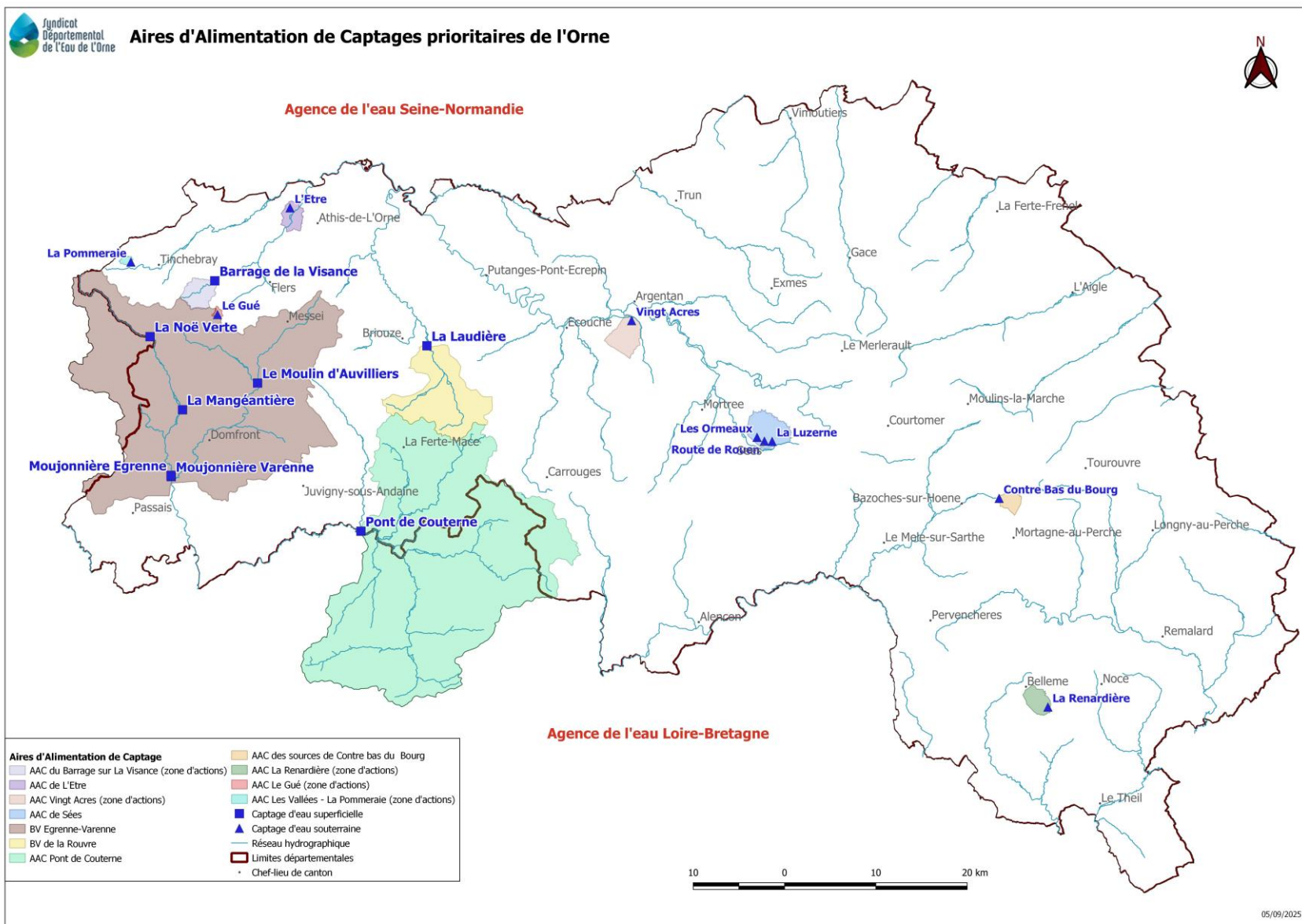
- Bassin Seine-Normandie : 5 souterraines et 2 superficielles
- Bassin Loire-Bretagne : 2 souterraines et 2 superficielles

	Bassin d'alimentation	Collectivité référente	Nom du (des) captage(s)
Prises d'eau de surface - Problématique produits phytosanitaires	Rouvre (AESN)	SIAEP du Houlme	La Laudière
	Egrenne Varenne (AELB)	Flers Agglo	Le Moulin d'Auvilliers et La Mangéantière
		SMAEP de la Région de Domfront	Moujonnaire Varenne et Moujonnaire Egrenne
		CDC Domfront Tinchebray Interco	La Noë Verte
	Mayenne (AELB)	SIE d'Andaine	Pont de Couterne
	Visance (AESN)	Flers Agglo	Barrage de la Visance
	Commune	Collectivité référente	Nom du (des) captage(s)
Forages et sources - Problématique nitrates et produits phytosanitaires	Sées (AESN)	CDC des Sources de l'Orne	La Luzerne, Les Ormeaux, Route de Rouen
	St Hilaire le Châtel (AELB)	SIAEP du Haut Perche	Contre Bas du Bourg
	St Pierre du Regard (AESN)	Flers Agglo	Etre
	Tinchebray – Bocage (AESN)	CDC Domfront Tinchebray Interco	La Pommeraye, Les Vallées
	La Chapelle Biche (AESN)		Le Gué
	Sarceaux (AESN)	SIAEP de la Région d'Argentan	Vingt-Acres
	Dame-Marie (AELB)	SIAEP du Perche Sud	La Renardière

Le SDE 61 : maître d'ouvrage départemental

Afin d'assurer la cohérence des actions auprès des collectivités territoriales en charge de la production et de la distribution d'eau potable dans l'Orne, le SDE de l'Orne s'est vu attribué, lors de son comité syndical du 08/03/2012, la compétence en matière de maîtrise d'ouvrage « captages prioritaires ». Depuis l'organisation de la concertation locale jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle d'un programme d'actions préventives, le SDE 61 accompagne les exploitants agricoles volontaires dans la réduction de leurs usages d'intrants dans les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) prioritaires.

Localisation des « Captages Prioritaires » de l'Orne et de leurs aires d'alimentation



Avancement de la démarche

	Etudes conduites	Programme d'actions	Autres actions
Forages de Sées (1 400 ha)	DTPA : Septembre 2014	Validé : Février 2016 Évalué : Mai 2022 2 ^e programme validé : Avril 2026	Campagne MAEC 2023 1 ^{re} campagne d'engagement PSE : 2026
Forages de l'Étre (520 ha)	DTPA : Avril 2014 Estimation des émissions d'azote : Juin 2024	Validé : Mars 2016 Évalué : Mai 2022 2 ^e programme à valider	Campagnes MAEC 2023 à 2026 et accompagnement technique Préparation d'une campagne d'analyse de bentazone dans les puits particuliers
Sources de Saint-Hilaire-le-Châtel (450 ha)	DTPA : Juillet 2014 Etude agro-pédologique : Nov 2016 Actualisation des diagnostics individuels agricoles : 2026	Validé : Avril 2016 Évalué : Mai 2022 2 ^{ème} programme validé dans le CTEau Sarthe Amont 2024-2026 : Octobre 2023	Contrat Territorial (CT) signé : Juin 2016 2 ^{ème} CT signé : 2022 Estimation des émissions d'azote parcellaires 2015-2020 (en cours)
La Laudière (6 200 ha)	DTPA : Avril 2014 Etude des rejets de drains agricoles entre 2016 et 2018 Vulnérabilité à l'érosion actualisée en 2024	Validé : Mars 2019 Évalué : Janvier 2025 2 ^e programme à valider : prévu pour Juillet 2026	Campagnes MAEC 2023 à 2026 Identification des rencontres des fermes à transmettre : 2025 Sensibilisation des structures de conseil agricole (2021-2026) – Projet de Charte Conseil rédigé
Pont de Couterne (53 500 ha)	DTPA : Février 2016 Contribution à l'étude « Erosion » du CD53, dans les sous-bassins de l'Aisne et de l'Anglaise : 2022 Identification du parcellaire vulnérable à l'érosion dans le sous-bassin de la Gourbe : 2026	Volet industriel et collectivité validé (Nov. 2016) Volet agricole validé (Sept. 2019)	Contrat Territorial (CT) signé : Octobre 2015 ; et évalué en 2020 2 ^{ème} CT signé : 2022 ; et évalué en 2026 Charte conseil agricole signée : 09/12/2021 Campagnes MAEC 2023 à 2026 et accompagnement technique
Egrenne-Varenne (48 600 ha)	Suivi de l'AMPA en sortie de six STEP collectives : 2016-2017 Contribution à l'étude « Erosion » du CD53, dans le sous-bassin du Pont Barrabé : 2025 Identification du parcellaire vulnérable à l'érosion dans le sous-bassin de Moulin d'Auvilliers : 2026	Programme d'actions validé par la DDT et l'AELEB en décembre 2019 Participation à la démarche Global'BAC porté par la CAN dans le sous-bassin de la Noë Verte	Campagnes MAEC 2023 à 2026 accompagnement technique Contrat Territorial (CT) signé : 2022 ; et évalué en 2026 Réponse à l'AAP OFB « Territoires de convergence Natura 2000 et eau » avec le CPIE des Collines Normandes
Sarceaux (1 106 ha)	Etude de vulnérabilité : Mars 2021 DTPEA : Décembre 2021	Validé : Juin 2022	Campagne MAEC 2023 Accompagnement de la stratégie foncière : 1 ^{re} acquisition validée en 2025, BRE signé en 2026 1 ^{re} campagne d'engagement PSE : 2026
Dame-Marie (651 ha)	Etude de vulnérabilité : Mars 2021 Etude agro-pédologique : 2021-2022 Diagnostics individuels agricoles : 2026	Programme d'actions à valider : prévu pour Novembre 2026	Participation au COPIL CT Huisne 2022-2024
Chanu-La Chapelle Biche (93 ha)	Etude de vulnérabilité : Août 2019 Diagnostics individuels d'exploitation (2024-2025) : 4/4	COPIL de lancement : Juin 2020 Démarche mutualisée avec l'AAC de Landisacq	Campagnes MAEC 2023 à 2026 Un essai technique suivi
Menil-Ciboult – Tinchebray (98 ha)	Etude de vulnérabilité : Août 2019	Programme d'actions dans le cadre de la dérogation aux normes de potabilité (Juin 2022)	DUP des périmètres de protection (27/12/2022) Campagnes MAEC 2023 à 2026
Landisacq (958 ha)	Dynamique d'eutrophisation (Flers Agglo) Diagnostics individuels d'exploitation (2024) : 16/22	Validé : Juin 2024	DUP des périmètres de protection (14/04/2022) Campagnes MAEC 2023 à 2026 accompagnement technique

Validation des dispositifs PSE ouverts dans les AAC de Sées et de Sarceaux

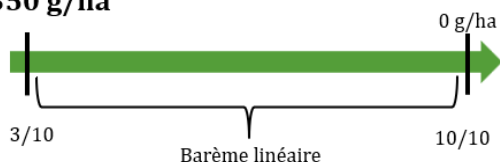
Dans le but d'améliorer l'efficacité des actions proposées aux exploitants agricoles au travers des programmes d'actions « Captages Prioritaires », le SDE a souhaité dans ces deux territoires, instaurer un Paiement pour Services Environnementaux (PSE).

Fin 2024, le SDE a engagé une étude de préfiguration à la mise en œuvre de PSE dans ces deux territoires pour définir précisément les résultats agricoles à atteindre afin de fixer les objectifs de qualité d'eau. Cette étude s'est achevée en septembre 2025 et a retenu deux indicateurs pour définir le PSE :

- **Quantité de Substances Actives herbicides (QSA) ;**
- **Durée annuelle de couverture des sols.**

L'indicateur QSA herbicides mesure la quantité de substances actives herbicides appliquées, exprimée en g/ha, sur les parcelles situées dans l'AAC. Le calcul s'appuie sur le registre phytosanitaire de l'exploitation, pour la période allant du 15 août N-1 au 15 août N. C'est une moyenne pondérée par la surface de chaque parcelle considérée dans le calcul et le barème de notation appliquée est le suivant :

1350 g/ha

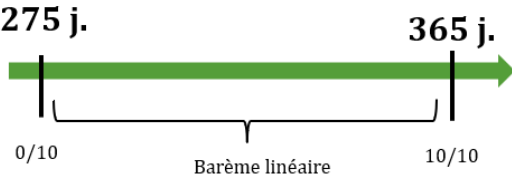


Note= 0 si la QSA moyenne > **1 350 g SA/ha**.

Aucun versement possible si QSA moyenne > **1 900 g SA/ha**.

La durée annuelle de couverture des sols est calculée, pour chaque parcelle située dans l'AAC, à partir d'observations satellitaires, sur la période allant du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N. L'indicateur couverture des sols est lui aussi une moyenne pondérée par la surface de chaque parcelle considérée dans le calcul et relié à un barème de notation linéaire :

275 j.



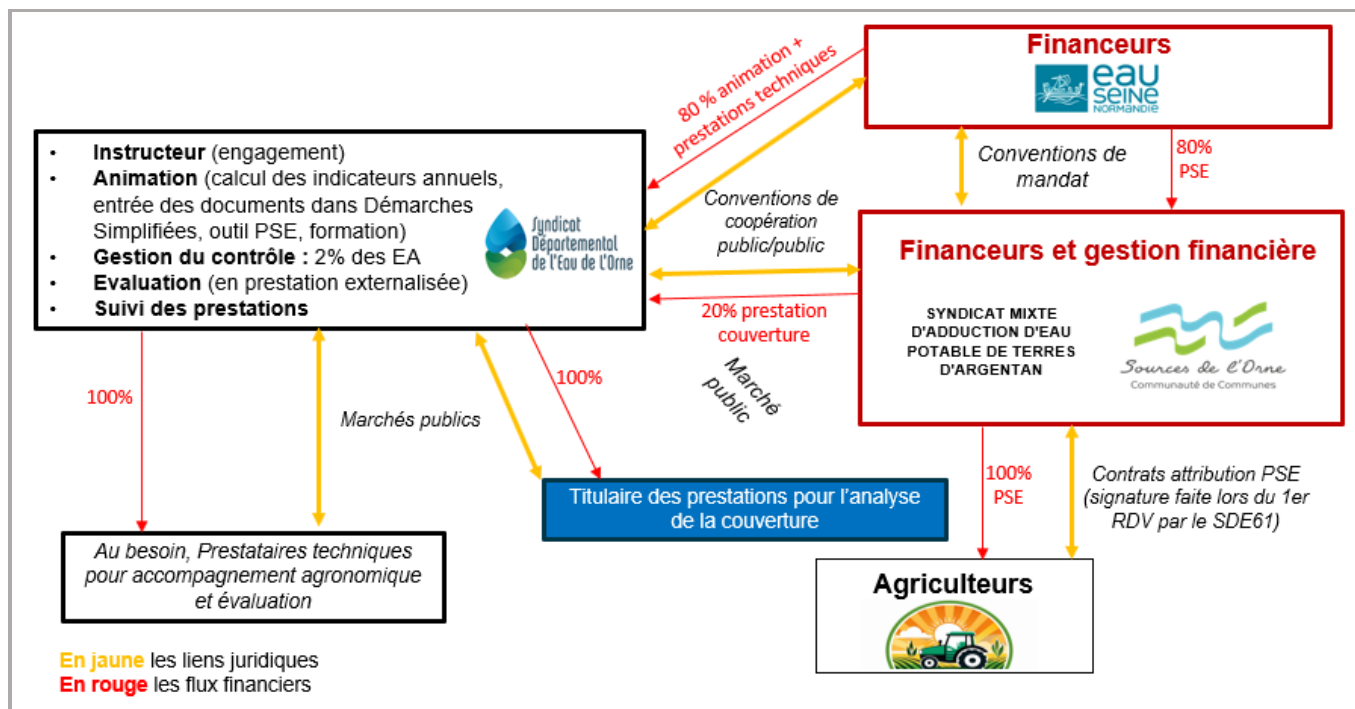
365 j.

La note de chacune des exploitations engagées correspond à la moyenne des deux notes obtenues grâce aux deux indicateurs retenus et donne lieu ou non à un paiement dans le cadre des plafonds attribués par hectare par le régime notifié par la Commission européenne :

- 146 €/ha/an pour chaque point maintenu,
- 260 €/ha/an pour chaque point créé.

Fin 2025, le SDE a appuyé la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et le SMAEP Terres d'Argentan -PRPDE concernées par les captages prioritaires de Sées et de Sarceaux- pour l'établissement des demandes de financement à déposer auprès de l'AESN, pour une prise en charge de 80% des PSE versés aux exploitations agricoles engagées. Une convention de coopération établie entre le SDE et chacune de ces deux collectivités a elle aussi été rédigée. Elle définit les rôles et responsabilités respectifs de chacun dans l'accompagnement, le suivi, l'instruction et le financement du PSE et des divers coûts annexes.

Dès le mois de mars 2026, le SDE a rencontré 8 exploitations agricoles dans l'AAC de Sées et 4 dans l'AAC de Sarceaux ayant été identifiées au cours de l'étude pour s'engager dans le dispositif en 2026.



Création de 2 nouvelles formations à destination des exploitations agricoles engagées en MAEC

En 2025, le SDE a, de nouveau, animé plusieurs formations à destination des exploitations agricoles engagées en MAEC -ouvertes également à toutes exploitations concernées par une AAC prioritaire.

5 thématiques ont été abordées cette année.

Les deux supports de formations créés en 2024 ont été de nouveau mobilisés :

- **Systèmes herbagers – « Pâturage et entretien des prairies »** (2 dates, les : 04 et 06 mars 2025)
- **« Cultures et fourrages Bas Niveaux d'Intrants (BNI) : Opportunités pour un territoire à enjeu de préservation de l'eau »** (2 dates, les : 03 et 08 octobre 2025).

Le 19 juin 2025, le SDE a fait appel au CPIE des Collines Normandes et au Conservatoire des Espaces Naturels pour proposer une formation « **Flore en zone humide et bocagère** :

Reconnaissance, propriétés et intérêts pour l'exploitation et le territoire », avec une 1^{ère} partie en salle :

- Définition d'une Zone Humide au sens de la loi
- Rôle écologique : tampon et décontamination de l'eau / refuge pour les espèces
- Rôle pour l'Homme : Production de ressources primaires / Territoire récréatif et paysager / Régulation du climat (ralentissement du cycle du carbone et de l'eau)
- Réglementation entourant les Zones Humides, les cours d'eau et fossés : Distinction des travaux nécessitant une autorisation, une déclaration, pas de procédure rappel des interlocuteurs.

La 2^{ème} partie avait lieu dans une parcelle et avait pour but de former à la reconnaissance végétale :

- Critère biologique/écologique : nom / critères de reconnaissance / milieu préférentiel
- Critères d'intérêt pour l'Homme : valorisation fourragère / médicinale au pâturage

- Critères d'intérêt pour l'écosystème prairie humide : alimentation de l'entomofaune / stabilisation du sol / protection des jeunes arbres en croissance / espèces menacées.



Saint-Clair de Halouze, le 19/06/2025

Pour les deux autres thématiques, l'équipe « Captages Prioritaires » a développé ses propres nouveaux supports de formation :

- **« Fonctionnement du sol et pratiques agronomiques »** (3 dates : 18 février 2025, 03 et 05 décembre 2025)
 - La structure et texture du sol : comment la caractériser au champ ; et les propriétés associées : réserve utile, colloïdes, mottes et agrégats, porosité ;
 - Comment interpréter une analyse de sol : calcaire actif - pH et raisonnement du chaulage, matière organique et complexe argilo-humique, capacité d'échange cationique et taux de saturation de la CEC ;
 - La vie du sol et les cycles bio-géo-chimiques (azote et carbone) : impact des intrants et de leur ratio C/N, la symbiose mycorhizienne et bactérienne, les exsudats racinaires, effet du couvert végétal et de la monoculture sur la vie du sol ;
 - L'impact du travail du sol : sur la structure, sur la matière organique, sur la vie du sol ;
 - Le cas particulier des sols prairiaux : résoudre les problématiques de tassement, de difficulté à se réchauffer ou se minéraliser au printemps, les raisons d'un haut taux de matière organique dans les sols prairiaux et comment dynamiser le sol dans ce contexte
- **« Directive Nitrate – valorisation des effluents d'élevage »** (2 dates : 03 et 05 décembre 2025)
 - Présentation de la Directive nitrate
 - Rappel de ce qu'est un PPF et ce qu'il contient
 - Rappel de ce qu'est un Cahier d'Enregistrement de Fumure et ce qu'il contient
 - Exemples de calculs pour les PPF
 - Réponse aux autres questions sur la nouvelle Directive Nitrate selon le temps

Mise en ligne de supports techniques sur le site internet du SDE

Afin de faciliter l'accès aux supports de formation pour les agriculteurs qu'ils aient été présents ou non lors des sessions de formations, la technicienne MAEC a entamé l'enregistrement et la mise en ligne de la formation « Systèmes herbagers – Pâturage et entretien des prairies ». Pour aider au visionnage, celle-ci est découpée en 3 parties elles-mêmes séparées en chapitres.

Les vidéos sont accessibles sur le site internet du SDE :

<https://sde61.fr/formations-maec-gratuites-pour-tous-les-agriculteurs/>

Nous les enregistrons progressivement pour vous les proposer ici :

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

L'EAU DANS L'ORNE | LE SDE | NOS INTERVENTIONS | LES MEMBRES DU SDE | DOCUMENTATION | ACTUALITÉS | MON ESPACE

Proirie - première partie

- 00:00 Introduction
- 00:44 Le système pâturant
- 08:29 Introduction des différents types de pâturage
- 09:35 Le pâturage continu
- 12:28 Le pâturage tournant
- 19:10 Parenthèse sur l'optimisation du temps de retour
- 20:37 Parenthèse sur l'optimisation de la hauteur de sortie
- 23:20 Parenthèse sur le déprimage
- 26:14 Conclusion pâturage tournant
- 27:33 Pâturage tournant dynamique
- 34:27 Parenthèse sur le pâturage au fil
- 35:55 Parenthèse gestion des abreuvoirs
- 37:36 Parenthèse Outils d'Aide à la Décision : Herbornètre, Cahier de Pâturage

Formation prairie 1/3 - SDE61

Systèmes herbagers

Pâturage et entretien des prairies

Regarder sur YouTube

Bilan des engagements MAEC 2023-2025 et reconduction de 6 PAEC pour 2026-2027

Les tableaux ci-dessous dressent le bilan des engagements 2023-2025 dans 6 PAEC pour lesquels le SDE est opérateur. Ces 5 PAEC ont été reconduits pour les campagnes 2026 et 2027.

PAEC NO_EGVA (AAC Egrenne-Varenne)	HBV2 maintien	HBV2 évolution	HBV3 maintien	HBV3 évolution	CPRA	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 36 dont 14 en AB						TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	3	0	27	1	5	36
TOTAL SAU engagée en 2023-2025 (ha) - MAEC localisées					53.2	53.2
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)	217.42	0	1870.83	88.25		2176.5
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)	101.67	0	815.59	51.5		968.76
nb d'exploitations en AB / MAEC	0	0	12	1	1	

PAEC NO_LAUD (AAC de la Laudière)	MHU1	MHU2	HBV2 évolution	HBV3 maintien	IAE1	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 11 dont 2 en AB						TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	4	6	1	3	3	17
TOTAL SAU engagée en 2023-2025 (ha) - MAEC localisées	36.66	76.19				112.85
TOTAL Linéaire engagé en 2023-2025 (ml) - MAEC localisées					6271.35	6271.35
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)			56.5	116.36		172.86
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)			56.5	65.12		121.62
nb d'exploitations en AB / MAEC	0	0	0	2	2	

PAEC NO_PHGV (AAC de Landisacq, de Pont-Herbout-Le Gué et de Vallées-Pommerai)	MHU2	HBV3 maintien	IAE1	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 4 dont 1 en AB (1 exploitation engagée en HBV3+ IAE1)				TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	2	2	1	5
TOTAL SAU engagée en 2023-2025 (ha) - MAEC localisées	15.73			15.73
TOTAL Linéaire engagé en 2023-2025 (ml) - MAEC localisées			9903	9903
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)		70.01		70.01
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)		25.75		25.75
nb d'exploitations en AB / MAEC	0	1	1	

PAEC NO_ETRE (AAC de l'Etre)	HBV3 maintien	IAE1	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 2 dont 2 en AB (1 exploitation engagée en HBV3 + IAE1)			TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	1	2	3
TOTAL Linéaire engagé en 2023-2025 (ml) - MAEC localisées		5296	5296
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)	68.27		68.27
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)	25.75		25.75
nb d'exploitations en AB / MAEC	1	2	

PAEC NO_POCO (AAC de Pont de Couterne –Normandie)	HBV3 maintien	HBV2 maintien	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 8 dont 4 en AB			TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	6	2	8
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)	239.85	140.49	380.34
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)	146.13	67.78	213.91
nb d'exploitations en AB / MAEC	3	1	

PAEC PY_POCO (AAC de Pont de Couterne –Pays de Loire)	HBV3 Maintien	HBV3 évolution	HBV2 évolution	HBV1 Maintien	TOTAL
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 2 dont 2 en AB					
TOTAL nb de contrats 2023-2025	9	6	1	1	17
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)	705.09	596.35	131.65	79.84	1512.93

Quelques exemples d'accompagnements techniques agricoles dans le département

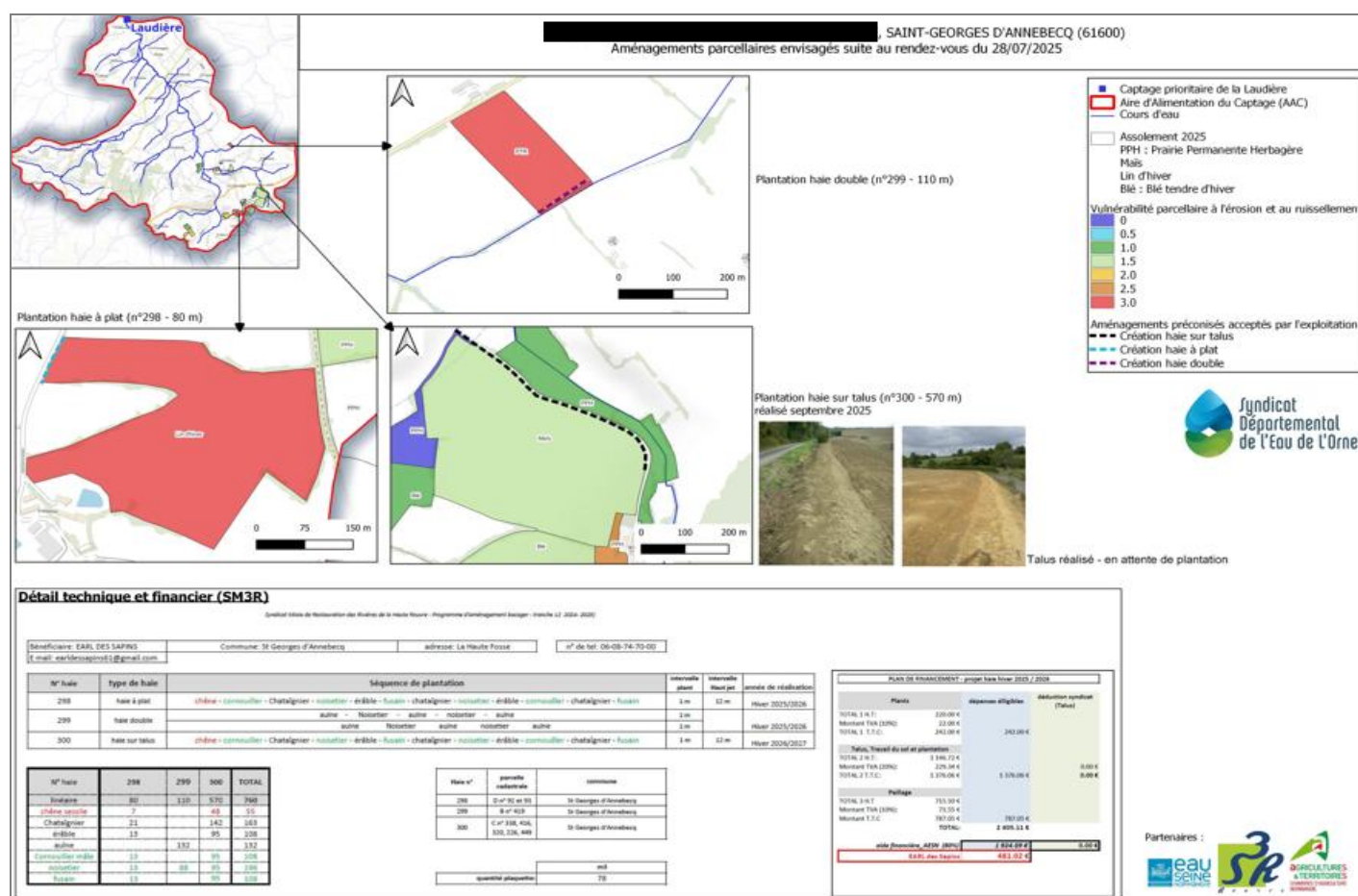


Passage de houe rotative pour
désherbage mécanique du maïs
(AAC de Landisacq) ►

◀ Suivi biomasse, azote du sol, valeur alimentaire d'un méteil
implanté en interculture longue (AAC de Pont-Herbout-Le Gué)

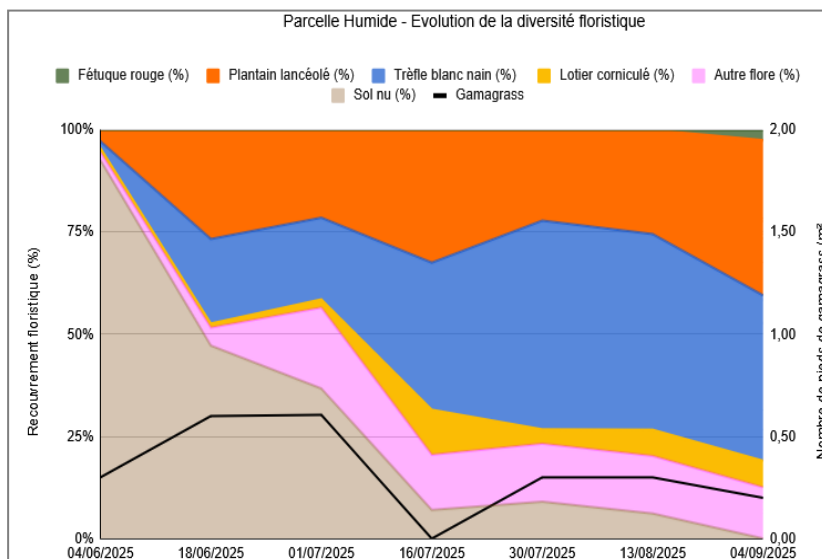


Appui du Syndicat Mixte de Restauration de la Rivière Rouvre à engager des travaux d'aménagement parcellaire auprès des exploitations (AAC de la Laudière) ▼

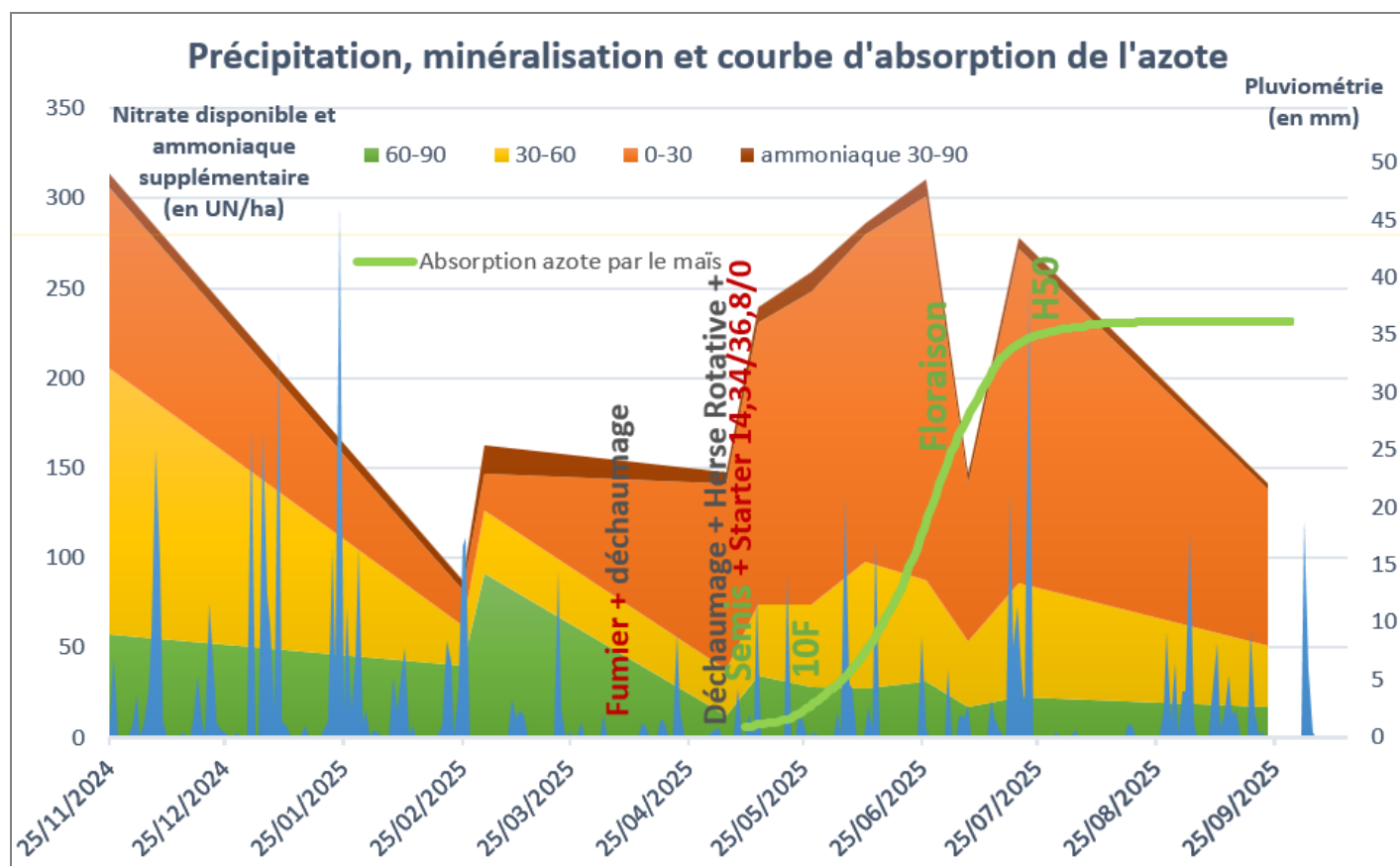




◀ *Suivi de l'implantation de gamagrass avec plantes compagnes (répartition floristique, biomasse et valeur alimentaire)
(AAC Egrenne-Varenne)*



Conseil technique pour la fertilisation d'un maïs ensilage et suivi de la minéralisation du sol ▼
(AAC de Landisacq)



Accompagnement du SMAEP Terres d'Argentan dans la mise en œuvre de sa stratégie foncière

Suite au DTPEA, il s'est avéré qu'une exploitation avait demandé au SMAEP Terres d'Argentan et au SDE d'étudier la possibilité de procéder à des échanges parcellaires dans le but de ne plus exploiter de parcelle incluse dans le PPR du forage de Vingt-Acres, à Sarceaux. A la suite de cette sollicitation, le SMAEP a fait le choix d'établir une stratégie foncière pour intégrer cette demande à une logique de territoire pour la protection du captage de Sarceaux.

Ainsi, en 2025, le SMAEP a financé avec l'appui de l'AESN à hauteur de 80%, un portage foncier par la SAFER, de 12.08 ha dans l'attente d'une vente à une exploitation ayant une surface équivalente en culture dans le PPR du forage afin de procéder ensuite à un échange foncier pour la remise en herbe de ces terres incluses au PPR. Au cours du 2^{ème} trimestre 2025, les 7 exploitations présentes dans le PPR du forage ont été rencontrées par la SAFER et le SDE ; 4 étaient potentiellement intéressées par le projet. Suite au comité technique SAFER du 11/06/2025, 1 candidat a été choisi pour l'attribution des 12.08 ha mis en réserve par la SAFER, puis s'est rétracté faute de financement ; ce qui permis au candidat soutenu par le SMAEP de formuler une promesse d'achat.

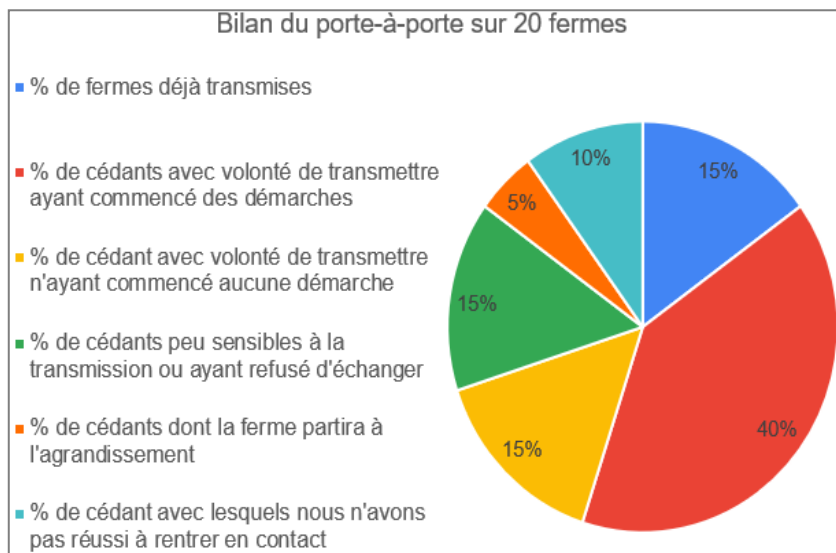
Depuis, des rencontres avec les deux propriétaires des parcelles à échanger (communes de Sarceaux et AP-HP) ont eu lieu pour **formaliser l'échange de locataire et établir les termes du Bail Rural Environnemental (BRE)** à conclure avec l'exploitation qui reprendra les 12ha actuellement exploités en cultures dans le PPR : **maintien en herbe et des infrastructures agroécologiques, non-utilisation de produit phytosanitaire, limitation de la fertilisation azotée**. A noter, que le SMAEP est en cours de réflexion pour acquérir la parcelle actuellement en propriété de l'AP-HP pour proposer directement le BRE à l'exploitation ; et qu'une parcelle de 2.78 ha déjà exploitée par le futur locataire des terres en BRE et jouxtant le parcellaire à échanger intégrera le BRE conclu avec la commune de Sarceaux. Le SMAEP a pour projet d'installer des haies et des clôtures autour des parcelles remises en herbe pour faciliter leur exploitation par du pâturage. Des arbres isolés y seront également plantés.

Identification et rencontre des fermes à transmettre dans l'AAC de la Laudière

Dans le cadre de sa convention d'animation AESN, le Réseau des CIVAM Normands a sollicité les différents maîtres d'ouvrage des programmes de réduction des pollutions diffuses dans les AAC prioritaires pour identifier des fermes à transmettre dans les prochaines années et ainsi **anticiper la transmission des structures herbagères et/ou en AB favorables à la qualité de l'eau**.

Le SDE a répondu positivement à cette démarche en identifiant **20 fermes** pour lesquelles les chefs d'exploitations étaient susceptibles de prendre leur retraite dans les 5 prochaines années. Le CIVAM et le SDE ont ensuite réalisé des visites sous la forme d'un porte-à-porte de ces structures pour les sensibiliser et les informer à l'enjeu de la transmission.

La majorité des futurs cédants rencontrés (40%) avaient déjà entamé des démarches liées à la transmission, notamment avec la Chambre d'agriculture de l'Orne (rendez-vous bilans, rédaction de petites annonces). D'autres, moins nombreux (15%), envisageaient de transmettre à moyen terme (dans les 1 à 2 ans à venir), mais n'avaient encore engagé aucune démarche et connaissaient peu le parcours à la transmission. Les échanges avec ces deux profils de cédants ont permis d'aborder les différentes façons de chercher un repreneur, la question du foncier (dialogue avec les propriétaires, rôles de la SAFER, de Terres de Liens), ou encore de la maison d'habitation. Les échanges ont permis de **présenter les accompagnements à la transmission et à l'installation existants**, notamment les contrats de parrainage et l'accompagnement à la rédaction et à la diffusion d'annonces. Les cafés installation transmission ainsi que la possibilité d'organiser des portes ouvertes ont aussi été abordés.



Plus généralement, cette action aura permis d'aller à la rencontre d'agriculteurs et de rester en contact avec ceux en ayant exprimé la volonté. Ces échanges nous ont donné une vision de l'état général d'avancement des réflexions sur la transmission sur l'AAC de la Laudière.

Cette opération de porte à porte a aussi été l'occasion de rappeler aux agriculteurs les accompagnements proposés par le SDE : MAEC, rédaction de demandes de subvention de matériel en faveur de la qualité de l'eau, essais agronomiques.

Enfin, la démarche a mis en évidence la nécessité de rencontrer les nouveaux agriculteurs le plus tôt possible dans leur parcours d'installation et ce, afin de les sensibiliser aux enjeux de qualité d'eau exercé dans les AAC pour qu'ils y adaptent au mieux leur pratiques techniques dès le départ.

Lancement de l'animation agricole dans le sous-bassin de la Noë Verte (AAC Egrenne-Varenne)

En 2025, le SDE a invité l'ensemble des exploitations agricoles concernées par le sous-bassin de la Noë Verte au sein de l'AAC Egrenne-Varenne (3748.41 ha de SAU en 2024, 98 exploitations) pour leur présenter les enjeux de qualité d'eau locaux. Il s'agissait aussi de les informer sur le programme de travaux d'aménagement de cours d'eau porté par les collectivités de l'Entente Egrenne-Varenne, les MAEC ouvertes sur le territoire et leur proposer d'intégrer l'accompagnement Global'BAC porté par la Chambre d'agriculture de Normandie avec l'appui du SDE sur ce sous-bassin.

Suite à cette réunion :

- 4 agriculteurs ont bénéficié d'un diagnostic de leur système d'exploitation et sont volontaires pour la mise en place d'essais de **désherbage 100% mécanique de maïs** en 2026 (Global'BAC et SDE)
- 1 exploitation est accompagnée par le SDE pour une **réorganisation de sa surface pâturable** avec amélioration de la protection des cours d'eau.

Financements :

Invitation à une réunion d'information

JEUDI 28 AOÛT 2025
10h30 à 12h

Salle Ekklesia – Place du Dr Ledos
Tinchebray - 61800 Tinchebray Bocage

Appuis techniques pour améliorer son autonomie d'exploitation, réduire ses charges & dépasser les impasses techniques

Démarche concertée avec l'agriculteur.rice :
Le 1^{er} rendez-vous sert à choisir ensemble les axes de travail et évaluer les possibilités d'essais techniques

Conseil gratuit pour l'exploitation
Pris en charge par la Chambre d'agriculture avec financement DRAAF Normandie

Indicateurs technico-économiques :
Le conseil individuel doit permettre à l'exploitation de disposer de références pour l'aider dans ses choix d'entreprise et lui garantir une viabilité économique au moins équivalente à celle d'aujourd'hui

Aménagement de cours d'eau :
Dans le cadre des travaux prévus sur l'Egrenne par Domfront Tinchebray Interco
Clôtures & abreuvoirs

MAEC
Accompagnement gratuit pour l'exploitation
Pris en charge par le SDE61 avec financement AELB

Formations

Contacts et informations :

Quentin LEVEL : 06.37.65.92.12
quentin.level@normandie.chambagri.fr

Céline BLIN : 06.41.56.01.60
gemapi@ccandaine-passais.fr

Marine VINOT : 06.02.08.18.67
vinot.marine@ome.fr

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), les ministères en charge de la transition écologique, de l'agriculture et de la santé lancent le premier appel à projets (AAP) de la Stratégie Écophyto 2030. Inscrit dans l'action 3.3 de la Stratégie, « Réduire les usages et les risques, notamment sur les territoires prioritaires » (Aires d'Alimentation de Captages (AAC) et Natura 2000), Cet appel à projets est doté d'une enveloppe allant jusqu'à **2,06 millions d'euros**. Les projets seront soutenus pour un montant de financement maximum de **300 000 € par projet et pour une durée maximale de 36 mois**. Les projets attendus doivent être **multi-partenariaux** et portés par un chef de file, structure gestionnaire d'AAC et/ou Natura 2000. Ils peuvent concerner plusieurs sites Natura 2000 et AAC.

Le SDE s'est associé au CPIE des Collines Normandes pour répondre à l'AAP. Le **CPIE des Collines Normandes est le bénéficiaire chef de fil du projet** Biodiversité Ordinaire au Cœur de l'Amélioration des Actions Agricoles pour la Gestion de l'Eau et pour les Espèces Sensibles en Normandie (BOCAAGES en Normandie) dont l'emprise s'étend sur 4 sites Natura 2000 et 6 AAC sensibles ou prioritaires, dont trois localisées dans l'Orne et pour lesquelles le **SDE61, partenaire bénéficiaire**, réalise la maîtrise d'ouvrage de la démarche visant à réduire les pollutions diffuses dans la ressource en eau : *AAC du Moulin d'Auvilliers (pour l'ensemble du projet)*, *AAC de Sées* et *AAC de Vingt-Acres (uniquement pour les diagnostics de biodiversité fonctionnelle des parcelles agricoles)*.

L'enjeu du projet est l'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction des polluants diffus d'origine phytopharmaceutiques et le renforcement de biodiversité dans les territoires concernés. A travers plusieurs catégories de public cible, différents objectifs stratégiques sont visés :

- **Après des agriculteurs des territoires :** Il s'agira d'accompagner la **réduction des usages d'intrants phytopharmaceutiques** des exploitations agricoles, mettre en évidence des leviers **d'amélioration de la biodiversité fonctionnelle des parcelles agricoles** et limiter l'érosion des sols par **l'amélioration du fonctionnement hydraulique** des parcelles agricoles et la **restructuration du bocage**.
- **Après des collectivités des territoires :** L'objectif recherché est d'apporter de la transversalité par **l'intégration des objectifs agro-environnementaux** liées à la réglementation sur l'eau potable et la biodiversité **dans les politiques publiques locales** (notamment via Plan Alimentaires Territoriaux (PAT))
- **Après des milieux scolaires :** **L'implication des enseignants et étudiants des lycées agricoles** dans la définition de systèmes de production favorables à la ressource en eau, à différentes étapes du projet, est une garantie de la durabilité des efforts de sensibilisation et des actions déployées localement.

Du point de vue opérationnel, le projet s'attachera à s'intégrer dans une logique de durabilité des exploitations agricoles tenant compte de l'ensemble de leurs atouts et de leurs faiblesses (techniques, environnementales mais aussi économique). L'importance de conduire un **diagnostic complet**, tant du point de vue du système cultural et fourrager que du point de vue des opportunités de débouchés économiques comme des performances environnementales, réside dans l'objectif de proposer un conseil fondé sur les possibilités permises par le système d'exploitation agricole dans son intégralité pour réduire la dépendance aux intrants chimiques.

Des **essais techniques** (implantation d'une culture Bas Niveau d'Impact, amélioration de la couverture du sol automnale et hivernale) seront proposés aux structures volontaires en tenant compte de leurs atouts et contraintes structurels. Les résultats seront partagés collectivement lors d'une formation technique visant à co-construire un système de cultures économe en intrants.

L'accompagnement technique des exploitations intégrera des **démonstrations** de matériel de désherbage mécanique, **une formation** aux différents **outils** existants et à leurs **réglages**, mais aussi

la mise en place de **diagnostic de la biodiversité fonctionnelle** appuyée sur les protocoles de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB). Ici, en plus d'un support de sensibilisation, la biodiversité fonctionnelle sera utilisée comme un **indicateur de réponse pour suivre les effets de changements de pratiques** sur les parcelles agricoles étudiées.

En complément, un **diagnostic spécifique de la sensibilité à l'érosion/ruissellement** des parcelles agricoles sera conduit sur le territoire du projet. Les résultats permettront l'organisation d'une journée de restitution collective sur des secteurs plus vulnérables et la formulation de conseils auprès des exploitations pour viser à réduire les transferts par ruissellement et érosion particulaire.

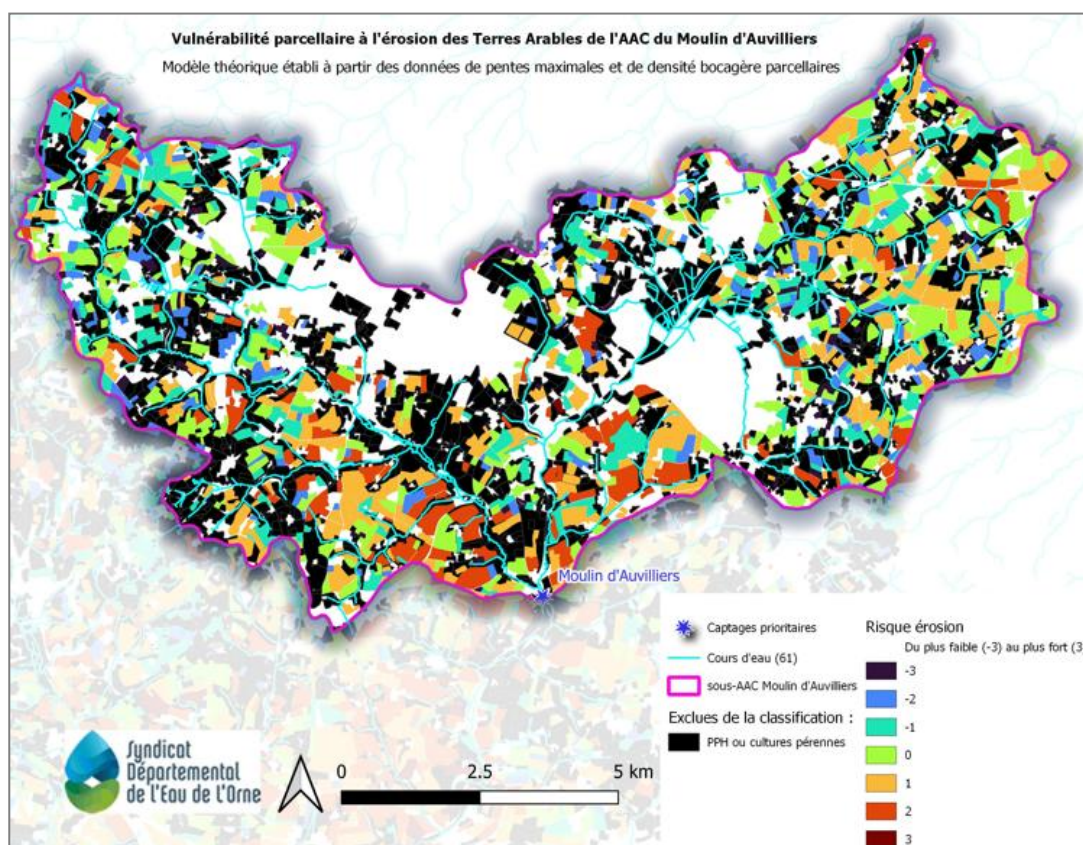
L'ensemble de ces propositions techniques seront appuyées par une **dimension d'accompagnement social autour d'un cycle d'intervention collective sur la thématique du « changement »** pour faciliter l'identification des freins personnels de chacun et de leurs causes et de comprendre les mécanismes à mettre en place pour les dépasser ou les atténuer.

Toutes ces données permettront de construire lors de la 1^{ère} année de mise en œuvre du projet le contenu d'un module de formation à destination des milieux scolaires, en partenariat avec le corps enseignant. Celui-ci s'appuiera sur une **visite d'exploitation** qui devra constituer le support d'un travail de diagnostic de la part des étudiants intégrant le constat des situations à risque vis-à-vis des polluants diffus et de l'érosion des sols et de **propositions d'adaptations de pratiques**. Ce travail sera ensuite présenté par les étudiants aux exploitations ayant accueilli les visites.

Enfin, l'approche globale du système de production agricole devra être traduite au travers de **cahiers des charges pour favoriser les productions issues de pratiques favorables à la qualité d'eau et à la biodiversité** dans les circuits courts locaux soutenus par les PAT, mais aussi avec les partenaires de la distribution agricole gérant des filières longues, et auprès de financeurs potentiels de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Des supports de communication mettant en valeur les différentes mises en œuvre du projet seront produits. Des **vidéos mettant en scène des exploitations témoignant de leurs pratiques économes** en intrants seront tournées et diffusées largement, notamment en milieu scolaire.

Le territoire prioritaire pour le SDE dans la mise en œuvre de ce projet est le sous-bassin du Moulin d'Auvilliers au sein de l'AAC Egrenne-Varenne, et notamment la SAU pré-identifiée comme étant la plus vulnérable à l'érosion.



Le choix des projets retenus interviendra en juin 2026.

3- ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES

4-1 Suivi des études patrimoniales

A l'appui pour la rédaction des cahiers des charges, le SDE intègre les COPIL des études patrimoniales menées par les collectivités. Dans le cadre de ces études patrimoniales, le SDE intervient auprès des collectivités en tant que conseil technique, voire pourvoyeur de nouvelles ressources. Son rôle se concentre donc principalement sur les volets suivants :

- Ressources : diagnostics et réhabilitations des ouvrages
- Connaissance des nappes et rivières exploitées par les collectivités et des documents d'orientation SDAGE/SAGE s'y appliquant (SDAGE, SAGE, études prospectives)
- Sécurisation et diversification de l'alimentation en eau potable

Etudes patrimoniales en 2025 avec le SDE en appui conseils aux collectivités :

- Etudes patrimoniales des collectivités membres **terminées en 2025** :
 - SIAEP de Bazoches sur Hoëne
 - SMAEP de Gâpreé - Moulins
 - SIAEP du Haut Perche
 - SIAEP de Nocé
 - SMAEP de la région du Merlerault
 - SMAEP de la région de Domfront
 - CUA
- Etudes patrimoniales des collectivités membres **en cours de réalisation en 2025** :
 - Commune de Bretoncelles
 - Commune de Vimoutiers
 - SIAEP de la Vallée de l'Orne
 - SMAEP de la Région d'Essay
 - SIAEP de Passais
 - SIAEP du Pin la Garenne - Coulimer
 - SIAEP du Val d'Ecoves
 - SIAEP de Vingt Hanaps
 - SIAEP du Perche Sud
 - SIAEP du Bassin de l'Huisne
 - SIAEP de Perch'Est
 - SIAEP du Percher
 - SIAEP de la Roulandière
 - SIAEP de Longny au Perche

PGSSE des collectivités membres **en cours de réalisation ou terminés en 2025** :

PGSSE, en cours : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

- Commune de Bretoncelles
- Commune de Vimoutiers
- SIAEP de la Vallée de l'Orne
- SMAEP de la Région d'Essay
- SIAEP du Pin la Garenne - Coulimer
- SIAEP de Vingt Hanaps
- SIAEP du Perche Sud
- SIAEP du Percher
- SIAEP de la Roulandière

▪ PGSSE des collectivités membres **terminées en 2025** :

- SMAEP de Bazoches sur Hoëne
- SMAEP de Gâprée Moulins
- SIAEP du Haut Perche
- SMAEP de la Région de Domfront
- SMAEP de la Région du Merlerault

4-2 Diagnostic des ouvrages de production d'eau potable

Le SDE intervient en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) sur les diagnostics des ouvrages de production. A ce titre, le SDE réalise l'ensemble des étapes suivantes :

1. L'inventaire bibliographique de connaissance de l'ouvrage de production, y compris les données de productivité de l'ouvrage neuf à sa création (ouvrages le plus souvent créés par le SDE)
2. Le cahier des charges et le programme technique des diagnostics
3. La consultation des entreprises et l'analyse technico-financière des offres
4. Le suivi de chantier
5. La validation du rapport de fin de chantier et sa présentation à la collectivité (y compris définition d'éventuelles nouvelles conditions d'exploitation)

Afin de compléter les connaissances sur le fonctionnement hydrodynamique des ouvrages de production et de la nappe qu'ils interceptent, le SDE est susceptible d'intégrer dans les diagnostics les piézomètres et forages d'essai non exploités présents sur le site de production ou à proximité.

En 2025, le SDE a réalisé (en vert foncé sur le tableau suivant) :

	Etapes				
	1	2	3	4	5
Forage « Ferme du Bout de Bas » (+ 1 piézomètre) <i>SMAEP de la Région d'Argentan</i>					
Forage « Port d'Aunou » <i>SMAEP de la Région d'Argentan</i>					
Forage « La Genterie » (+ 1 forage d'essai + 1 piézomètre) <i>SMAEP de la Région d'Argentan</i>					
Doublon de forages « La Chiennerie » <i>SIE d'Andaine</i>					
Doublon de forages « La Forge » <i>Flers Agglo</i>					
Doublon de forages « Le Ru du Val de Breuil » <i>Flers Agglo</i>					
Forage « Les Périgaux » (+ 1 forage d'essai) <i>SMAEP de Vingt-Hanaps</i>					
Forage « Le Hamel » <i>SAEP du Percher</i>					
Forage « Le Cauche Alin » <i>SAEP du Percher</i>					
Forage « Le Souchet » <i>SAEP du Percher</i>					
Doublon de forages « Les Vautieux » <i>SAEP du Percher</i>					
Forage « Le Percher » <i>SAEP du Percher</i>					

	Etapas				
	1	2	3	4	5
Doublon de forages « La Frestinière » <i>SMAEP de la Région du Merlerault</i>					
Forage « Le Gué » <i>SMAEP de la Région du Merlerault</i>					
Forage « Le Moulin de Fay » <i>SMAEP de Gâpreée-Moulins</i>					
Source « Ronxou » <i>SMAEP de Gâpreée-Moulins</i>					

Dans de nombreux cas, ces diagnostics amènent à revoir les conditions d'exploitation des ouvrages de production et concluent à la nécessité de les réhabiliter à court terme.

A noter que le lancement, en 2023, du volet AEP de l'**Observatoire de l'Eau de l'Orne** (voir paragraphe 1-2) vise justement à anticiper ces problématiques par la mise en place d'un suivi interprété des données d'exploitation des ouvrages de production faisant office de **diagnostic quotidien** et préalable à des diagnostics plus poussés et plus ponctuels.



4-3 Réhabilitation/régénération des ouvrages de production d'eau potable

Le SDE intervient en tant qu'**Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) ou Maître d'Ouvrage Délégué (MOD)** sur les réhabilitations des ouvrages de production (via conventionnement entre le SDE et la collectivité productrice).

Dans de nombreux cas, les travaux à réaliser concernent des compétences :

- Pour partie du ressort du SDE (approfondissement d'ouvrage par exemple, compétence « Recherche en eau » du SDE)
- Pour partie du ressort de la collectivité productrice (régénération de l'ouvrage, compétence « Production » de la collectivité)

Dans ces cas-là, le SDE propose à la collectivité la signature d'une **convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée** de manière à n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage sur le chantier et à ne lancer qu'un seul marché public de travaux englobant l'ensemble des travaux à réaliser.

A ce titre, le SDE engage les consultations et marchés publics de travaux à son compte, ainsi que les demandes de subvention. Les travaux sont réceptionnés par le SDE qui demande ensuite à la collectivité le remboursement des sommes engagées, déduction faite des subventions qu'il aura éventuellement touchées.

Dans les deux cas, le SDE réalise :

1. L'inventaire bibliographique de connaissance de l'ouvrage de production, y compris les données de productivité de l'ouvrage neuf à sa création (ouvrages le plus souvent créés par le SDE) et les données issues des précédentes réhabilitations
2. Le montage du dossier technique et administratif des travaux (sous forme de marché à procédure adaptée le cas échéant)
3. La publication du marché, l'analyse technico-financière des offres et la passation du marché (y compris contrôle de légalité le cas échéant)
4. Le suivi de chantier et son contrôle de réception avec diagraphies idoines
5. La validation du rapport de fin de chantier et sa présentation à la collectivité avec définition des conditions d'exploitation à respecter post-réhabilitation

En 2025, le SDE a réalisé :	AMO	MOD
Forage « Louvoy » (+ condamnation d'un sondage de reconnaissance) <i>SMAEP de Gâpre-Moulins</i>		X
Forage « Les Brocteux » <i>SIAEP de la Trigardière</i>		X
Forage « Les Costiers » <i>SIAEP du Bassin de l'Huisne</i>	X	

A l'issue des travaux, le SDE propose à la collectivité la signature de nouvelles conventions :

- Une convention de régularisation de la mise à disposition des ouvrages de production à la collectivité (dans le cas de captages réalisés par le SDE par le passé), avec **mise à disposition des ouvrages dans leur état de productivité et de qualité post-réhabilitation**
- Une **convention de partage des données d'exploitation** et l'intégration des ouvrages dans l'**Observatoire de l'Eau de l'Orne** afin de suivre les ouvrages dans le temps après leur réhabilitation

4-4 Rapports sur le Prix et la Qualité du Service - eau potable (RPQS)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est publié chaque année par les services d'eau et d'assainissement. Il informe les usagers sur le prix et la qualité du service rendu au cours de l'année écoulée.

Ce document public, une fois validé par l'assemblée délibérante de la collectivité, répond à une double exigence de transparence. D'une part, le service d'eau potable rend compte de son activité à sa collectivité. D'autre part, les usagers peuvent le consulter à tout moment au siège du service.

Le SDE accompagne les collectivités dans cette démarche en réalisant leur RPQS via l'Observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

En 2025, le SDE a ainsi rédigé 44 rapports portant sur l'exercice 2024.

Par ailleurs, une synthèse départementale est également produite. Elle présente, à travers des cartes et des analyses, une vision globale des données. Ce document est transmis aux collectivités dans le courant de l'année suivante.

4- STRUCTURATION DES COLLECTIVITES AEP

En 2025, le SDE a poursuivi son accompagnement, démarré mi-2023, sur la restructuration des collectivités AEP, dont le SDE.

Deux orientations sont étudiées : le regroupement des collectivités AEP et l'évolution des compétences du SDE.

Le regroupement des collectivités AEP :

En 2025 le syndicat d'eau d'Argentan a fusionné avec différentes communes et syndicats : SIAEP de la source de Commeaux, Syndicat d'Achat d'eau de Trun, SIAEP du Meillon et les communes de Coudehard et de Gouffern en Auge pour le territoire des communes déléguées de Saint-Pierre-la-Rivière et Omméel, pour former le SMAEP Terres d'Argentan.

Les communes de Canapville, de Vimoutiers et les SIAEP de la Roulandière, de Champosoult et de Gacé ont fusionnés pour former au 01/01/2026 le SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs appelé également le SPAO.

Projet expérimental de maîtrise d'ouvrage de 3 projets de sécurisation par le SDE :

L'article 2D des statuts confère au SDE : la « Maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projets expérimentaux ».

Ainsi le SDE61 assure la maîtrise d'ouvrage de projets pilote de « sécurisation », identifié dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), voté en Comité syndical. Le SDE61 assure de manière expérimentale la maîtrise d'ouvrage de trois projets identifiés dans le PPI précité.

A ce titre, uniquement sur demande des collectivités candidates à l'expérimentation et après acceptation du Comité syndical, le SDE61 exerce les compétences production, transport et stockage d'eau uniquement pour les ouvrages de sécurisation en lien avec l'expérimentation.

Le Comité syndical du 21 octobre 2025 a instauré la création d'un budget annexe pour cette maîtrise d'ouvrage et exploitation.

Le Comité syndical du 17 décembre 2025, suite à la demande de la Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe a adopté, le Plan Pluriannuel d'Investissements suivant :

Plan pluriannuel d'investissement en € HT : projets sécurisation SDE61												
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	TOTAL
Dépenses	Etudes	82 491,00 €	73 054,00 €									155 545,00 €
	Travaux	716 131,70 €	945 868,30 €									1 662 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre	22 509,00 €	22 509,00 €									45 018,00 €
	Aléas	60 868,30 €	103 181,70 €									164 050,00 €
Total Dépenses		882 000,00 €	1 144 613,00 €	- €								2 026 613,00 €
Recettes	Subventions Conseil départemental 61	150 000,00 €	224 214,00 €									374 214,00 €
	subvention agence de l'eau Loire Bretagne		en négociation									- €
	Autofinancement / Emprunt	732 000,00 €	920 399,00 €									1 652 399,00 €
	Total Recettes	882 000,00 €	1 144 613,00 €	- €								2 026 613,00 €

5- ADMINISTRATION DU SDE

6-1 Signature de conventions

En 2025, le Président du SDE a signé les conventions suivantes :

- Convention d'un propriétaire de parcelle, lors de recherche en eau.
- Convention de partenariat sur l'animation et l'assistance technique entre le SDE, le CD de l'Orne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Avenant n°2 à la convention de partenariat financier du 22 décembre 2023 entre le SDE et le CD61.
- Convention entre le SDE et l'Office National des forêts (ONF) pour l'occupation temporaire en forêt domaniale d'Andaine pour les forages dit de Croix Naudet et Bois de Magny.
- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SIAEP de la Trigardière et le SDE pour les assister pour la mise en œuvre de l'arrêté des périmètres de protection du captage de la Clouterie.
- Convention avec Monsieur HEROUX pour des essais de pompage et de suivi du forage du Clos Henri à Essay.

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic du forage du Moulin de Fay et de la source Ronxou pour le SMAEP de Gâprée-Moulins.
- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic des forages "Gué" et de "la Frestinière" pour le SMAEP de la région du Merlerault.
- Convention d'accompagnement technique des MAEC 2025 PAEC LAUD CPIE Collines Normandes – SDE61.
- Convention avec la commune du SAP en AUGE pour la création de 2 piézomètres sur un terrain communal situé sur la commune Le Sap en Auge parcelle cadastré n°63, section K.
- Convention de MOD entre le SDE et Flers Agglo pour la mise en œuvre du PPC de la Rouillerie.

6-2 Représentation du SDE dans les CLE des SAGE

Le SDE est représenté au sein de différents Comités Locaux de l'Eau (CLE) des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

- **M. Rémy RILLET**, Vice-Président du SDE, par ailleurs Président du SMAEP de Gâprée a participé aux réunions de la **CLE du SAGE Sarthe Amont**.
- **M. Pierre FERARD**, membre du SDE et Président du SIAEP du Domfrontais, a participé aux réunions de la **CLE du SAGE Mayenne**.
- **M. Gérard OLIVIER**, membre du SDE et Président du SIAEP de Nocé a participé aux réunions de la **CLE du SAGE Huisne Amont**.
- **M Jean-Marie GOUSSIN**, membre du SDE et Président du SIAEP du Percher a participé aux réunions de la **CLE du SAGE de l'iton**.

6-3 Comptabilité

Le résultat de l'année 2025 est le suivant :

	INVESTISSEMENTS (hors excédents)		FONCTIONNEMENT (hors excédents)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2024	4 994 207,88€	1 237 838,23€	2 120 012,39€	5 771 145,87 €
2025	3 403 818,74 €	3 344 465,40 €	2 018 675,37 €	1 789 926,05 €

Au 31/12/2025 l'excédent de fonctionnement est de 1 857 079,89 €

Les principales dépenses d'investissement en 2025

Chapitre		2024	2025
20	Immobilisation incorporelles	159 078,06 €	303 635,24 €
21	Immobilisations corporelles	39 770,32 €	105 345,46 €
23	Immobilisations en cours	465 955,84 €	479 562,98 €
45	Comptabilité distincte rattachée : MOD	30 875,59 €	105 791,37 €

Activité comptable nombre de mandats et de titres enregistrés

	2024	2025
Mandats	821	710
Titres de recettes	157	166

Marchés publics

- Aucun marché lancé en 2025

6-4 Gestion administrative et comptable

En 2025, la gestion administrative et comptable s'est traduite par :

	2024	2025
Courriers reçus	304	321
Documents envoyés	210	197

Il est à noter le développement de l'usage des e-mails, c'est particulièrement le cas pour des convocations ou documents pour les Comités et les Bureaux.

Les frais postaux en 2022 étaient de 7 741,02€, ils sont de 2 337,91 € en 2025

6-5 Organisation du service

En 2025, des agents ont signé un contrat SDE :

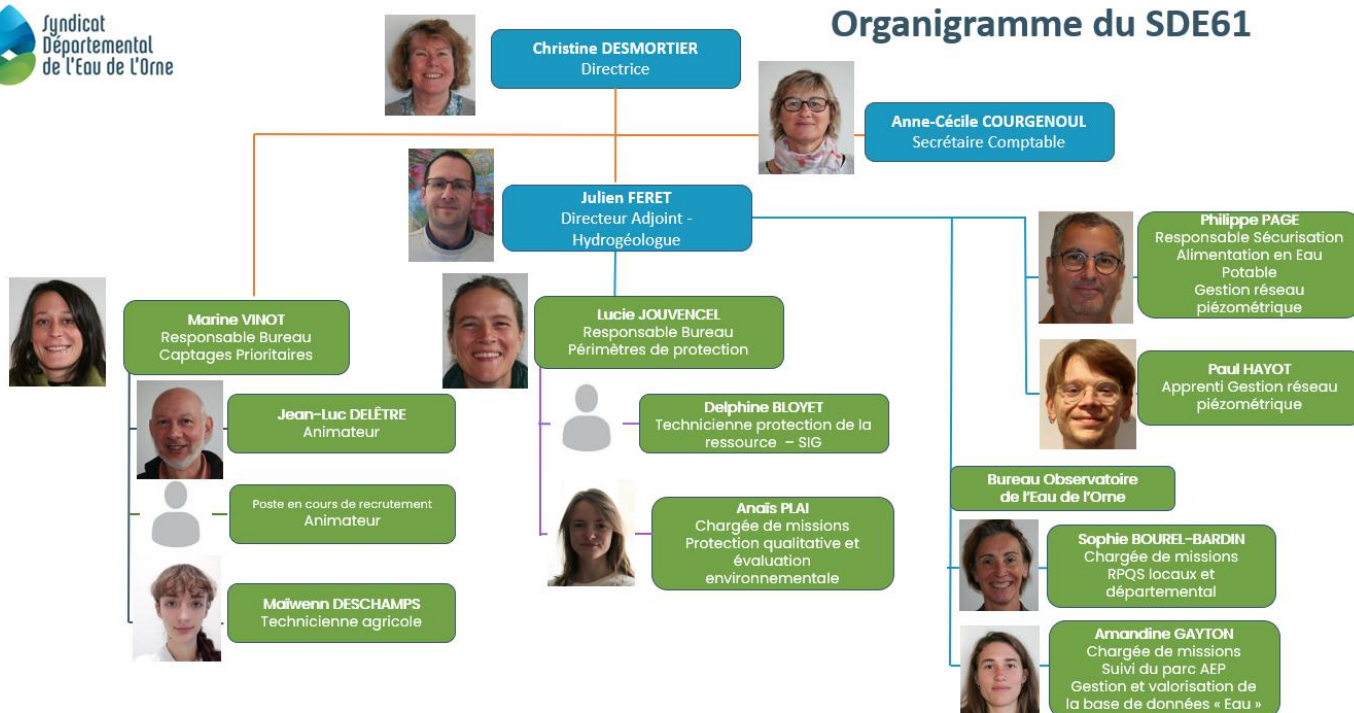
- Monsieur Jean Le MAGUET 01/01/2025

Recrutement en 2025 :

- Monsieur Paul HAYOT, le 01/09/2025 en tant qu'apprenti dont la mission est le suivi du réseau piézométrique.

Départ en 2025 :

- Monsieur Jean Le MAGUET 31/12/2025



Organigramme au 01/01/2026

Gestion des ressources humaines, en 2025, le service administratif du SDE a contribué à :

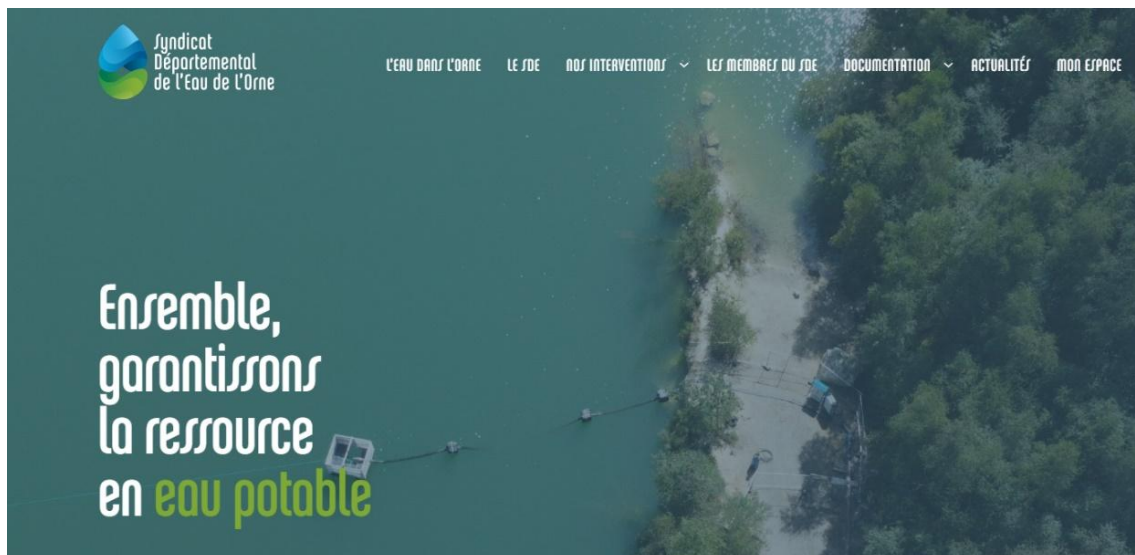
- La mise en œuvre du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).
- La mise en place de la participation à la mutuelle santé.

6-6 Information et mise à disposition de documents

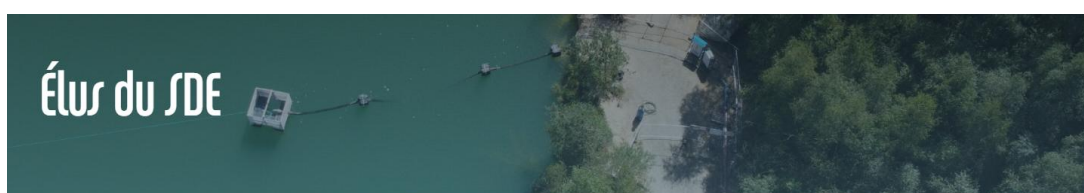
Site internet :

Le site internet du SDE est mis à jour régulièrement il vous partage aussi son actualité.

Vous pouvez y accéder via l'adresse suivante [https : //sde61.fr](https://sde61.fr)



Chaque délégué peut s'inscrire pour accéder à l'espace membre : « mon espace »



Write Post

Write something...

 **Post**

 **Christine DESMORTIER**
décembre 10 à 14h17

Bienvenue dans l'espace membres des élus du SDE
Dites- nous si ces informations, vous sont utiles?
De quoi auriez-vous besoins?

 Like  Comment

 Write a comment...

Comment

Documents partagés avec le groupe

Lettre CCPL	
 Lettre des CCSP n°99 574,61 Ko	 Lettre des CCSP n°98 597,19 Ko
 Lettre des CCSP n°97 559,16 Ko	 Lettre des CCSP n°96 614,30 Ko
 Lettre des CCSP n°95 728,70 Ko	 Lettre des CCSP n°94 656,11 Ko
 Lettre des CCSP n°93 760,59 Ko	 Lettre des CCSP n°92 597,28 Ko

Documents transmis aux membres :

- 8 lettres de la FNCCR, transmises par mail et accessible sur l'espace membre du Site.
- 4 Lettres CSPL de la FNCCR, transmises par mail et accessible sur l'espace membre du Site.
- Différents mails, sur des dossiers venant des agences de l'eau ou de l'ARS.

Articles de presse : citant le SDE et ses activités :

L'Orne hebdo 25 janvier 2025 : [Ils protègent l'eau potable dans l'Orne : quelle méthode pour lutter contre la pollution ?](#)



Marine Vinot, responsable de l'équipe « captages prioritaires » au Syndicat départemental de l'eau de l'Orne. ©L'Orne hebdo

Réveil Normand- 4 février 2025: [Quand les pluies abondantes menacent la qualité de la ressource en eau dans l'Orne](#)



Julien Feret, hydrogéologue devant une carte géologique de France ©Matthieu Bellinghen

Ouest France 03/06/2025 : [CARTE. À l'approche de l'été, un « état préoccupant » des nappes phréatiques dans l'ouest de l'Orne](#)

6-7 Comités et Bureaux Syndicaux

En 2025, les Comités syndicaux du Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne se sont tenus à l'Hôtel du Département les : 18 mars, 2 Juillet, 21 octobre et 17 décembre.

Bureaux syndicaux du Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne ont eu lieu les 25 février, 24 avril, 24 juin, 23 septembre, 26 novembre.

6-8 Autres réunions et actions du SDE

- **Modification des statuts du SDE avec la mise en œuvre d'une expérimentation :**

- Le SDE61 assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet pilote de « sécurisation », identifié dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), voté en Comité syndical.
- Le SDE61 assure de manière expérimentale la maîtrise d'ouvrage de trois projets identifiés dans le PPI précité.
- Les ouvrages déjà existants (captages, réservoirs, réseaux, etc.) restent sous maîtrise d'ouvrage des collectivités sécurisées.
- Les autres ouvrages futurs, appartenant aux collectivités, hors expérimentation, restent sous maîtrise d'ouvrage des collectivités sauf si l'expérimentation devait être élargie ou généralisée.
- A ce titre, uniquement sur demande des collectivités candidates à l'expérimentation et après acceptation du Comité syndical, le SDE61 exerce les compétences production, transport et stockage d'eau uniquement pour les ouvrages de sécurisation en lien avec l'expérimentation.
- Dans le cadre de l'expérimentation, le SDE61 établit, des conventions de vente d'eau fixant les modalités techniques, administratives et financières de la sécurisation.

- **Les formations qualité à destination des élus des collectivités membres du SDE :**

En juin, le SDE a organisé 3 journées de formations, animées par Marine VINOT, responsable de la cellule captages prioritaires.

Lieu	Nombre de participants	Nombre de collectivités
La ferrière aux étangs	7	6
Moulins la Marche	8	5
Argentan	9	4
TOTAL	24	15

Au cours de la journée, ils ont pu approfondir leurs connaissances sur :

- Potabilisation de l'eau : un enjeu de santé publique
- Suivi sanitaire de l'eau potable
- Eau potable et exigences de qualité
- Zoom sur quelques paramètres contrôlés
- Protection de la ressource en eau et introduction au PGSSE
- Dérogation aux normes de qualité
- Paramètres non réglementés sur lesquels des recherches sont menées

Les 3 points forts de la formation, exprimés par les participants lors de l'évaluation :



Note d'évaluation de la
formation par les participants :

9.5/10

Notes personnelles :



27, Boulevard de Strasbourg – BP 75

61003 ALENCON Cedex

Tel : 02.33.29.99.61 – Mail : sde61@orne.fr

Site internet : www.sde61.fr